

SOCLE COMMUN DU SAVOIR-ROULER



INTRODUCTION

Le Comité interministériel à la sécurité routière, présidé par le Premier ministre, a adopté, le 9 janvier 2018, une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité », le « **Savoir Rouler à Vélo** ».

Le « **Savoir Rouler à Vélo** » est également un axe majeur du plan Vélo et mobilités actives présenté par le Premier ministre le 14 septembre 2018.

La mesure consiste à favoriser le développement du « **Savoir Rouler à Vélo** » relatif à l'apprentissage du vélo pour une pratique plus sécurisée. À l'horizon 2022 (échéance fixée par le Premier ministre dans le Plan vélo et mobilités actives), la généralisation du programme devrait permettre aux jeunes entrant au collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation, à des fins de mobilité.

Pour ce faire, les ministères des Sports, de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, des Transports et de l'Intérieur, les fédérations sportives au travers de leurs clubs, les associations promouvant l'usage du vélo, les professionnels de l'encadrement, les associations de prévention et les collectivités pourront intervenir conjointement dans la mise en place de cette mesure et contribuer à l'organisation des séances d'apprentissage, dans un contexte scolaire, périscolaire ou extra-scolaire.

L'apprentissage du vélo trouvera ainsi une place à part entière dans le continuum de sécurité routière afin que les jeunes puissent acquérir une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège. A l'école, il contribue à valider l'attestation de première éducation à la route, APER.

Ce document a pour objectif de définir le socle commun d'apprentissage du **Savoir Rouler à Vélo** afin de permettre aux intervenants de délivrer l'attestation de suivi du programme.

Le volume global minimum nécessaire à l'acquisition des compétences du **Savoir Rouler à Vélo** est de 10 heures. La répartition du temps entre les 3 blocs est à l'appréciation des différents intervenants en fonction des groupes et de la progression des enfants.

Les volumes horaires associés à chaque bloc sont donnés à titre indicatif.

DÉFINITION DU SOCLE COMMUN

Pour faciliter les apprentissages, les blocs 1 et 2 se déroulent en milieu fermé (sans circulation). Le bloc 3 se déroule en milieu ouvert et consiste en une mise en pratique des apprentissages des blocs 1 et 2 en conditions réelles.

BLOC 1

SAVOIR PÉDALER

Maîtriser les fondamentaux du vélo

(2 à 5h en fonction du niveau observé des enfants)

Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.

Ce premier temps d'apprentissage permet à l'intervenant d'aborder les fondamentaux techniques de l'activité vélo en milieu fermé.

Compétences à observer :

- Être capable de mettre son casque et de le régler ;
- Être capable de nommer les éléments simples d'un vélo (A minima : cadre, potence, guidon, roues, fourche, dérailleurs, freins, pédales, selle) ;
- Être capable d'identifier les éléments de sécurité du vélo (éclairage, freins, catadioptres, sonnette) ;
- Être capable de vérifier le bon fonctionnement de certains éléments du vélo à savoir : les freins, le serrage de la potence, le serrage et le réglage de la hauteur de selle, la pression des pneus, le serrage des roues ;
- Être capable de maîtriser les fondamentaux de l'activité et notamment :
 - Monter et descendre de son vélo à l'arrêt ;
 - Démarrer un pied au sol ;
 - Conduire son vélo en ligne droite ;
 - Conduire son vélo sur un parcours avec un slalom simple ;
 - Ralentir, freiner et s'arrêter dans une zone délimitée ;
 - Rouler en enlevant un appui (une main ou un pied) ;
 - Rouler dans un couloir étroit (30 cm sur 10m) en position « cavalier » ;
 - Prendre des informations en roulant ;
 - Être capable d'effectuer un virage à 90° ;
 - Franchir un petit obstacle ;
 - Changer ses vitesses.

**BLOC 2****SAVOIR CIRCULER****Découvrir la mobilité en milieu sécurisé (3h)**

Ce deuxième temps d'apprentissage a pour objectif de transmettre les compétences liées à la sécurité routière en milieu fermé.

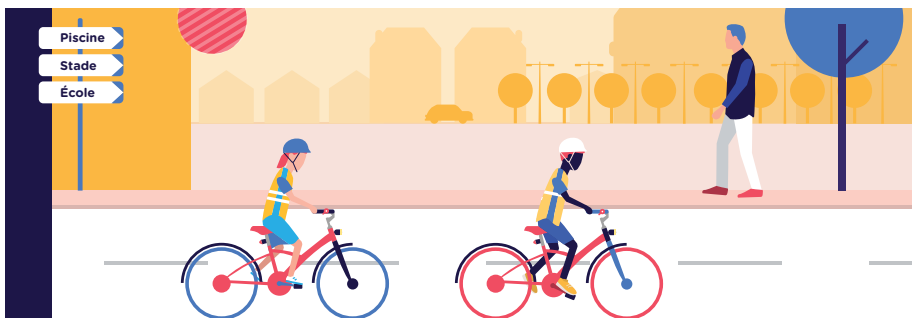
Il s'agit de connaître les règles de la mobilité à vélo, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du code de la route.

Compétences à observer :

- Être capable d'identifier les espaces de circulation adaptés aux vélos ;
- Être capable de circuler en respectant le code de la route et reconnaître les principaux panneaux de signalisation ;
- Être capable de rouler en tenant compte des autres cyclistes et des piétons ;
- Être capable de communiquer avec les autres cyclistes et les piétons (faire connaître sa direction, identifier les changements de direction des autres cyclistes, remercier).

Moyen pour observer les compétences :

Tout moyen d'observation, ou à l'occasion d'un parcours individuel (type parcours sécurité routière) en milieu fermé.



**BLOC 3****SAVOIR ROULER À VÉLO****Se déplacer en situation réelle****(2h à 5h en fonction du temps passé sur le bloc 1)**

Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'approprier les différents espaces de pratique.

Compétences à observer :

- Être capable d'identifier les espaces de circulation adaptés aux vélos ;
- Être capable de circuler en respectant le code de la route ;
- Être capable de circuler en tenant compte des autres usagers de l'espace public et de la route (piétons, cyclistes, automobilistes, motards, transports en commun...) ;
- Être capable de rouler à droite sur la voie publique ;
- Être capable de rouler en groupe ;
- Être capable de prendre sa place sur la chaussée, notamment dans les giratoires, et dans toutes les intersections.

Moyen pour observer les compétences :

À l'occasion d'une sortie de groupe sur la voie publique avec accompagnement ou à l'occasion d'un parcours individuel sur un itinéraire, dans la rue, préparé et reconnu en amont, visible et noté par les encadrants sur chaque section.



savoirroulervelo.fr
#SavoirRouleraVelo
 et auprès des partenaires



Programme piloté par
le ministère des Sports





Pourquoi déployer le Savoir Rouler A Vélo à l'USEP?

ARGUMENTAIRE

EPS

- Attendus de fin de cycle
- Taux d'encadrement

Ressources Pédagogiques

APER / SRAV

- Continuum éducatif de sécurité routière
- Comparatif APER / SRAV

Communication

- Flyer parents



Le SRAV à l'USEP

sur tous les temps de l'enfant

Validation

De l'enregistrement d'une intervention (bloc 1, 2 ou 3) jusqu'au téléchargement de l'attestation

Références

- Guide à l'usage des collectivités V2
- Dossier d'accompagnement du bloc 3 (courant mai)

Projets vélo

GT SRAV USEP—2022

Bloc 1 - Je sais pédaler

Compétences

- **Être capable de mettre son casque et de le régler**
C2 : [Mon casque](#) C3 : [Port du casque](#)
- **Être capable de nommer les éléments simples d'un vélo**
- **Être capable d'identifier les éléments de sécurité de mon vélo**
C2 - [Ma bicyclette](#) C3 - [Mon vélo](#)
- **Être capable de vérifier le bon fonctionnement de certains éléments du vélo**
C2 & C3 : [Je vérifie mon vélo](#)
- **Être capable de maîtriser les fondamentaux de l'activité et notamment :**
 - ◇ **Monter et descendre de son vélo à l'arrêt ;**
 - ◇ **Démarrer un pied au sol ;**
 - ◇ **Conduire son vélo en ligne droite ;**
 - ◇ **Conduire son vélo sur un parcours avec un slalom simple ;**
 - ◇ **Ralentir, freiner et s'arrêter dans une zone délimitée ;**
 - ◇ **Rouler en enlevant un appui (une main ou un pied) ;**
 - ◇ **Rouler dans un couloir étroit (30 cm sur 10m) en position « cavalier » ;**
 - ◇ **Prendre des informations en roulant ;**
 - ◇ **Être capable d'effectuer un virage à 90° ;**

Livret disciplines enchaînées—[Situations d'apprentissage C2](#)

Livret disciplines enchaînées—[Situations d'apprentissage C3](#)

Bloc 2 - Je sais circuler

Compétences

- **Être capable d'identifier les espaces de circulation adaptés au vélo**
C2—[Panneaux 2](#)
- **Être capable de circuler en respectant le code de la route et reconnaître les principaux panneaux**
C1—[Signalisation 2](#) C3—[Signalisation 2](#)
- **Être capable de rouler en tenant compte des autres cyclistes et des piétons**
C3 - [Piéton, cycliste](#)

Bloc 3 - Je sais circuler

Compétences

- **Un [protocole d'accompagnement](#) pour valider le bloc 3 en autonomie** : des fiches illustrées de vidéos (enfant / accompagnateur) —USEP 50 / DSDEN 50



Des ressources



Ressources génériques

- SRAV - [Fiches pratiques SRAV](#)
- SRAV - [Déclarer une intervention](#)
- SRAV—[Livret pédagogique de l'enfant](#)
- SRAV - Préconisations bloc 3 (mai 2022)
- [Eduscol](#) - sécurité routière
- [Prévention Maif](#) - SRAV
- P'tit Tour - [Livret de l'enfant](#)



Le cyclotourisme à l'école Revue EPS

Vélo pour tous

- [Sécurité active/sécurité passive](#)
- [Pratique inclusive](#)

Vélo et santé

- [Éducation à la santé par la pratique](#)
- [Réglette du PLAISIR](#)

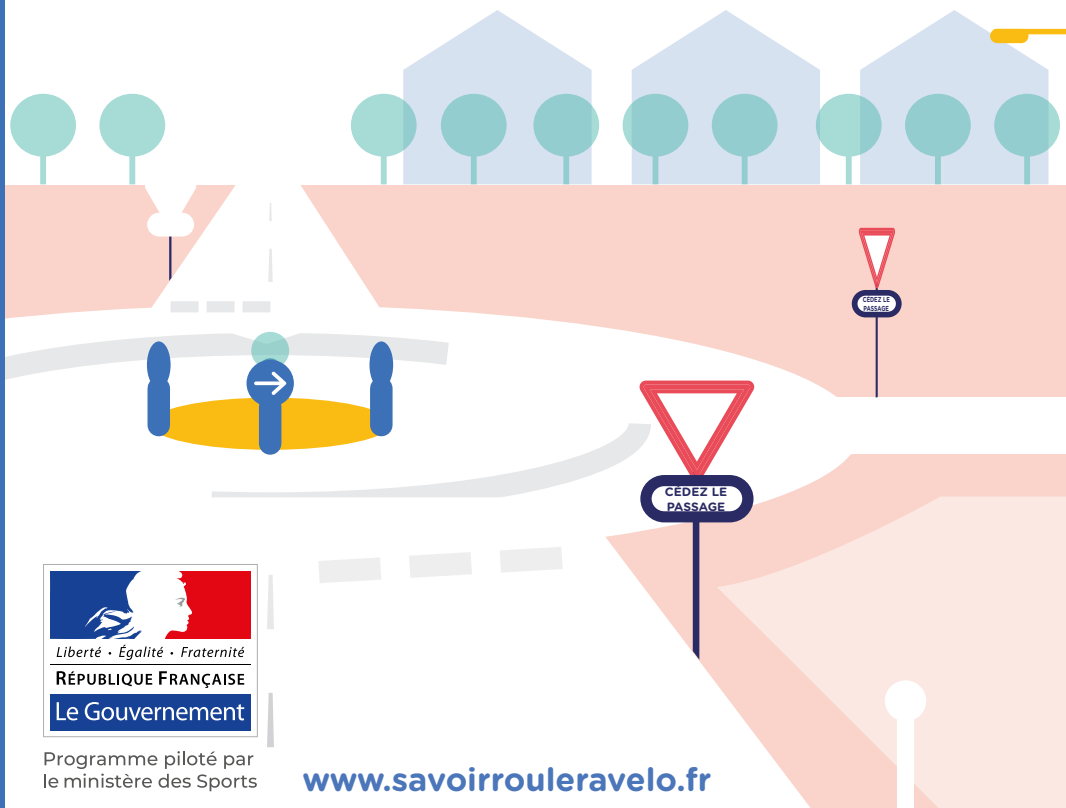
Vélo et Développement Durable

- C2 / C3 — [Être écocitoyen](#)
- C2— [Les déchets](#)
- C2— [Batamobilités](#)
- C3— [Ecomobilité](#)
- C3—Débat—[Mobilités actives](#)

livret pédagogique



PROGRAMME SAVOIR ROULER À VÉLO



Programme piloté par
le ministère des Sports

www.savoirroulervelo.fr

livret pédagogique

LE SAVOIR ROULER À VÉLO



*«plus besoin de voiture
pour aller au sport, le vélo
c'est pratique !»
(emma, 10 ans)*

Tu as entre 6 et 11 ans
Tu vas participer au programme
Savoir Rouler à Vélo

Après la réalisation des 3 Blocs
d'apprentissage, tu pourras :

- Te déplacer de manière **écologique** et **économique**
- **Pratiquer quotidiennement** une **activité physique**
- Et être **autonome** à vélo

*«je suis toujours
à l'heure au collège
grâce à mon vélo»
(enzo, 11 ans)*



livret pédagogique

colle ta photo !

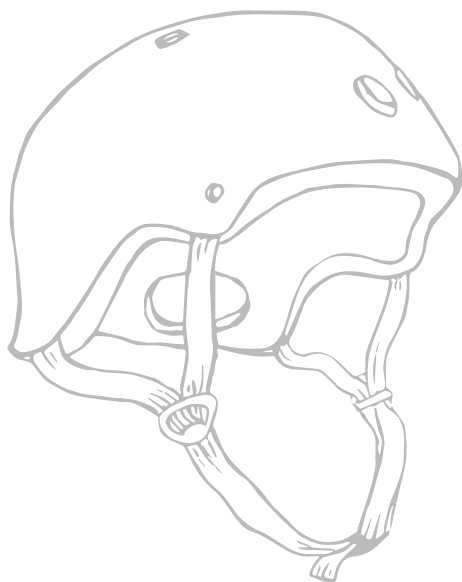


ton nom :

ton prénom :

ta date de naissance :

tes activités préférées :



Envoie nous la photo
de ton casque customisé sur
SRAV@sports.gouv.fr

Tu retrouveras
les plus originaux sur
www.savoirroulervelo.fr

livret pédagogique

LES TROIS BLOCS DU SAVOIR ROULER À VÉLO

bloc 1 : savoir pédaler

Je maîtrise les fondamentaux du vélo

Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.

bloc 2 : savoir circuler

Je découvre la mobilité à vélo en milieu sécurisé

Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du code de la route.

bloc 3 : savoir rouler à vélo

Je circule en situation réelle

Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.

*À la fin du bloc 3,
je reçois mon
attestation
Savoir Rouler à Vélo*



livret pédagogique

bloc 1 : savoir pédaler

validation par l'intervenant :

Être capable de mettre son casque et de le régler

Être capable de nommer les éléments simples d'un

vélo (cadre, potence, guidon, roues, fourche, dérailleurs, freins, pédales, selle)

Être capable d'identifier les éléments de sécurité du vélo (éclairage, freins, catadioptres, sonnette)

Être capable de vérifier le bon fonctionnement de certains éléments du vélo (les freins, le serrage de la potence, le serrage et le réglage de la selle, la pression des pneus, le serrage des roues)

Être capable de maîtriser les fondamentaux

Monter et descendre de son vélo à l'arrêt

Démarrer un pied au sol

Conduire son vélo en ligne droite

Conduire son vélo sur un parcours avec un slalom simple

Ralentir, freiner et s'arrêter dans une zone délimitée

Rouler en enlevant un appui (une main ou un pied)

Rouler dans un couloir étroit (30 cm sur 10m) en position «cavalier»

Prendre des informations en roulant

Être capable d'effectuer un virage à 90°

Franchir un petit obstacle

Changer ses vitesses

Réalisé le : .../.../...

À:

Par:

livret pédagogique

bloc 2 : savoir circuler

validation par l'intervenant :

Être capable d'identifier les espaces de circulation adaptés aux vélos

Être capable de circuler en respectant le code de la route et reconnaître les principaux panneaux de signalisation

Rouler en respectant le code de la route mis en place sur le parcours

Identifier les principaux panneaux signalétiques (stop, céder le passage...)

Être capable de rouler en tenant compte des autres cyclistes et des piétons

Adapter son déplacement en fonction des autres usagers de la route

Être capable de communiquer avec les autres cyclistes et les piétons

Faire connaître sa direction, identifier les changements de direction des autres cyclistes

Réalisé le : .../.../...

À :

Par :

livret pédagogique

bloc 3 : savoir rouler à vélo

validation par l'intervenant :

Être capable d'identifier les espaces de circulation adaptés aux vélos

Emprunte la piste ou bande cyclable

Ne roule pas sur les trottoirs

Être capable de circuler en respectant le code de la route

Être capable de circuler en tenant compte des autres usagers de l'espace public et de la route

Être capable de rouler à droite sur la voie publique

Être capable de rouler en groupe

Être capable de prendre sa place sur la chaussée, notamment dans les giratoires, et dans toutes les intersections



Réalisé le : .../.../...

À :

Par :

livret pédagogique



www.savoirroulervelo.fr



Programme piloté par
le ministère des Sports



ENCADREMENT DU SAVOIR ROULER A VELO



Table des matières

| | |
|---|---|
| 1. Résumé | 2 |
| A. Cadre scolaire | 2 |
| B. Cadre ACM | 3 |
| 2. Liste des diplômes professionnels permettant l'encadrement du cyclisme | 4 |
| A. Dans l'activité « CYCLISME » | 4 |
| B. Multi activités physiques et sportives | 6 |
| 3. Cadre réglementaire | 8 |

Le **SAVOIR ROULER A VELO** s'effectue dans le cadre réglementaire de **l'encadrement du cyclisme, activité physique et sportive**. **L'encadrement du cyclisme s'effectue dans des cadres divers avec des réglementations différentes en fonction :**

Du contexte de l'activité :

- scolaire (réglementation EN),
- périscolaire ou extrascolaire et tout type d'accueil définis à l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles : réglementation code de l'action sociale et des familles , ou réglementation de la pratique en structure sportive par le code du sport

Du statut de l'encadrant :

- bénévole
- rémunéré

1. Résumé

A. Cadre scolaire

1. **L'intervenant extérieur** dans le cadre d'une APS vient en appui de l'enseignant, **il doit être agréé** qu'il soit bénévole ou rémunéré par les services de l'éducation nationale, IA-Dasen.

2. **Pour toute intervention rémunérée** dans le cadre du SRAV (APS), l'intervenant doit être **qualifié** au sens du code du sport :

1. **Diplômé ou en cours de formation,**

2. **Diplôme inscrit dans l'annexe II-1** du code du sport avec des conditions d'exercice spécifiant l'encadrement du vélo ou dans le champ du multi sports qui l'inclue,

3. **Etre détenteur d'une carte professionnelle en cours de validité.**

3. **Les intervenants titulaires d'une carte professionnelle** en cours de validité et **les fonctionnaires** agissant dans l'exercice des missions prévues par leur statut particulier **sont réputés agréés** pour l'activité concernée

4. La délivrance de l'agrément **n'emporte pas autorisation à intervenir** sur le temps scolaire. Nul intervenant agréé ne peut se prévaloir de l'agrément pour demander à intervenir sur le temps scolaire sans **l'autorisation préalable du directeur d'école.**

Circulaire interministérielle NOR : MENE1717944C n° 2017-116 du 6-10-2017 MEN - DGESCO B3-3 – MS
<https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo34/MENE1717944C.htm>



B. Cadre de la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs - ACM

Dans les ACM l'encadrement des activités physiques est assuré, selon les activités pratiquées, par une ou des personnes majeures répondant chacune aux conditions prévues à l'un des alinéas ci-après (Cf R.227-13 du CASF) :

- **Etre titulaire d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification** inscrit à Annexe II-1 (art. A212-1 du code du sport) et exercer dans les conditions prévues à ce même article ou être en cours de formation préparant à l'un de ces diplômes
- **Etre militaire, ou fonctionnaire** exerçant dans le cadre des missions prévues par son statut particulier, ou enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'Etat dans l'exercice de ses missions d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'Etat dans l'exercice de ses missions ;

1. Dans les seuls accueils de loisirs, les séjours de vacances ou les accueils de scoutisme et sous réserve que les activités soient mises en œuvre par une association affiliée à une fédération sportive titulaire de l'agrément, être bénévole et membre de cette association ainsi que titulaire d'une qualification délivrée dans la discipline concernée par cette fédération (R. 227- 13 du CASF) ;

2. Dans les seuls accueils de loisirs, les séjours de vacances ou les accueils de scoutisme, être membre permanent de l'équipe pédagogique ainsi que titulaire d'une des qualifications mentionnées au 1° de l'article R. 227-12 du CASF ou bien agent de la fonction publique mentionné au 2° de ce même article, et titulaire en outre d'une qualification délivrée dans la discipline concernée par une fédération sportive titulaire de l'agrément prévu à l'article L. 131-8 du code du sport ;

3. Sous réserve que l'activité physique pratiquée relève d'activités énumérées par un arrêté conjoint du ministre chargé de la jeunesse et du ministre chargé des sports, être membre permanent de l'équipe pédagogique d'un accueil de loisirs, d'un séjour de vacances ou d'un accueil de scoutisme, et respecter les conditions spécifiques prévues par ce même arrêté.

4. Pour l'encadrement de certaines activités physiques déterminées en fonction des risques encourus*, les conditions spécifiques de pratique, d'effectifs et de qualification des personnes mentionnées au présent article sont en outre précisées par un arrêté conjoint du ministre chargé de la jeunesse et du ministre chargé des sports en tenant compte de la nature de ces risques, du type d'accueil prévu, du lieu de déroulement de l'activité ainsi que du niveau de pratique et de l'âge des mineurs accueillis

*Pour le vélo seulement la pratique du VTT se décline en fiche précisant des conditions d'encadrement particulières (Fiche 222. 1et fiche 22.2). Arrêté du 25 avril 2012 (activités physiques en ACM) : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000025837392/>

2. Liste des diplômes professionnels figurant dans l'annexe II-1 permettant l'encadrement du cyclisme

A. Dans l'activité « CYCLISME » et dans la limite de leurs conditions d'exercice :

| Intitulé de l'activité physique ou sportive | Niveau de qualification | Conditions d'exercice | Limites des conditions d'exercice |
|---|-------------------------|--|---|
| Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur | | | |
| Licence mention « STAPS : entraînement sportif »-BMX , discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice, jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 6 | Encadrement du BMX à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel | |
| Licence professionnelle mention « animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives »-BMX , discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice, jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 5 | Enseignement du BMX. | A l'exclusion des pratiques compétitives |
| Licence mention « STAPS : entraînement sportif » -cyclisme sur piste , discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice, jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 6 | Encadrement du cyclisme sur piste à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel. | |
| Licence professionnelle mention « animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives » -cyclisme sur piste , discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice, jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 6 | Enseignement du cyclisme sur piste. | A l'exclusion des pratiques compétitives. |
| Licence mention « STAPS : entraînement sportif » -cyclisme sur route , discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice, jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 6 | Encadrement du cyclisme sur route à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel. | |
| Licence professionnelle mention « animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives » -cyclisme sur route , discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice, jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 6 | Enseignement du cyclisme sur route. | A l'exclusion des pratiques compétitives. |

| | | | |
|--|--------------------------------|--|---|
| Licence mention « STAPS : entraînement sportif » -VTT , discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice, jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 6 | Encadrement du VTT à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel. | |
| Licence professionnelle mention « animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives » -VTT , discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice, jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 6 | Enseignement du VTT. | A l'exclusion des pratiques compétitives. |
| Intitulé de l'activité physique ou sportive | Niveau de qualification | Conditions d'exercice | Limites des conditions d'exercice |
| Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports | | | |
| BP JEPS, spécialité « éducateur sportif », mention « activités du cyclisme » , délivré jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 4 | Encadrement et animation des activités du cyclisme. | A l'exclusion : - de toute pratique compétitive - du VTT de descente (VTT downhill) et des disciplines associées ; - du VTT pratiqué sur des parcours et pistes nécessitant des techniques de pilotage (sentiers monotrace comportant des obstacles nombreux, importants) ; - du BMX pratiqué au-delà d'un niveau initiation découverte |
| DE JEPS, spécialité « perfectionnement sportif » mention « BMX » , délivré jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 5 | Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée. | |
| DE JEPS, spécialité « perfectionnement sportif » mention « cyclisme traditionnel » , délivré jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 5 | Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée. | |
| DE JEPS, spécialité « perfectionnement sportif » mention « VTT » , délivré jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 5 | Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée. | |
| DES JEPS, spécialité « performance sportive » mention « cyclisme » , délivré jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 6 | Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée. | |

B. « MULTI ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES » dans la limite de leurs conditions d'exercice(*) hors activités s'exerçant en environnement spécifique

| Intitulé de l'activité physique ou sportive | Niveau de qualification | Conditions d'exercice | Limites des conditions d'exercice |
|---|-------------------------|---|--|
| Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur | | | |
| DEUG « STAPS » , délivré jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 5 | Encadrement et animation des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir. | A l'exclusion des pratiques compétitives. |
| DEUST « animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles » , délivré jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 5 | Animation par la découverte des activités physiques, sportives ou culturelles et par l'initiation à ces activités. | A l'exclusion : - des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique ; - des pratiques compétitives. |
| DEUST « action, commercialisation des services sportifs » , délivré jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 5 | Encadrement des pratiques physiques liées aux loisirs. | A l'exclusion des personnes ayant un handicap, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique. |
| DEUST « manager de club sportif » , délivré jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 5 | Encadrement des activités physiques ou sportives. | A l'exclusion des personnes ayant un handicap, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique. |
| Licence mention « STAPS : éducation et motricité » , délivrée jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 6 | Encadrement, enseignement et animation des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir. | A l'exclusion des pratiques compétitives. |
| Licence mention « STAPS : activité physique adaptée et santé » , délivrée jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 6 | Encadrement et animation des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir. | A l'exclusion des pratiques compétitives. |
| Licence mention « STAPS : entraînement sportif » , délivrée jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 6 | Encadrement et animation des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir. | A l'exclusion des pratiques compétitives. (hors de la discipline visée) |

| | | | |
|--|--------------------------------|---|--|
| Licence professionnelle mention « animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives » , délivrée jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 6 | Encadrement et animation des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir. | A l'exclusion des pratiques compétitives. |
| Licence professionnelle mention « intervention sociale : développement social et médiation par le sport » , délivrée jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 6 | Encadrement et animation des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir. | A l'exclusion : - des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique ; - des pratiques compétitives. |
| Intitulé de l'activité physique ou sportive | Niveau de qualification | Conditions d'exercice | Limites des conditions d'exercice |
| Diplôme délivré par le ministère chargé des sports | | | |
| BP JEPS, spécialité « éducateur sportif », mention « activités physiques pour tous » , délivré jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024. | 4 | Encadrement et animation des activités physiques ou sportives. | A l'exclusion des pratiques compétitives. |
| Intitulé de l'activité physique ou sportive | Niveau de qualification | Conditions d'exercice | Limites des conditions d'exercice |
| Titres à finalité professionnelle délivrés par le ministère chargé de la défense | | | |
| Aide-moniteur d'entraînement physique, militaire et sportif , délivré jusqu'au 21 décembre 2023. | 3 | Animation des activités physiques ou sportives. | Sous le contrôle d'un titulaire de diplôme ou titre de niveau 4. |
| Moniteur-chef d'entraînement physique, militaire et sportif , délivré jusqu'au 4 janvier 2024. | 5 | Encadrement et coordination des activités physiques ou sportives. | A l'exclusion des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique. |

3. Cadre réglementaire

A. Intervention dans le champ scolaire :

Cadre réglementaire : Circulaire interministérielle NOR : MENE1717944C circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017 MEN - DGESCO B3-3 – MS / <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo34/MENE1717944C.htm>

Les activités physiques et sportives mises en œuvre sur le temps scolaire s'inscrivent dans le cadre des programmes d'enseignement. Elles répondent à des objectifs pédagogiques préalablement définis qui doivent être connus de tous les adultes prenant part à l'activité. La polyvalence propre au métier de professeur des écoles lui permet d'assurer cet enseignement avec l'appui des conseillers pédagogiques de circonscription et des conseillers pédagogiques départementaux. Si l'enseignant le souhaite, **il peut solliciter l'appui d'une personne agréée par les services de l'éducation nationale (article L. 312-3 du code de l'éducation) tout en conservant la responsabilité pédagogique du déroulement de l'activité (art. D. 321-13 du code de l'éducation).**

Trois cas de figure sont à distinguer :

- **l'encadrement des activités physiques et sportives dans le cadre des enseignements réguliers**

Les activités physiques et sportives organisées dans le cadre des enseignements réguliers peuvent être encadrées par l'enseignant seul, qu'elles se déroulent au sein de l'école ou dans le cadre d'une sortie récurrente. Néanmoins, certaines activités, compte tenu de leur nature même, font l'objet de taux d'encadrement renforcés (cf. annexe 1).

- **l'encadrement des activités physiques et sportives dans le cadre d'une sortie scolaire occasionnelle**

Les activités physiques et sportives pratiquées dans le cadre d'une sortie scolaire occasionnelle (facultative ou obligatoire) doivent respecter les taux minimaux d'encadrement rappelés en annexe 1.

- **l'encadrement renforcé de certaines activités physiques et sportives**

Certaines activités physiques et sportives, qu'elles soient pratiquées dans le cadre des enseignements réguliers ou d'une sortie scolaire occasionnelle (facultative ou obligatoire), doivent respecter un taux minimal d'encadrement renforcé défini en annexe 1.

Enfin, dès lors qu'une activité physique ou sportive est pratiquée sous la responsabilité de l'éducation nationale dans le cadre d'une sortie obligatoire ou facultative, celle-ci doit être considérée comme une activité d'enseignement.

En ce sens, elle doit répondre à des objectifs pédagogiques tels que définis dans les programmes de cycles et ne saurait être envisagée comme une activité de loisir. Les activités de loisir ne relevant pas des missions de l'école peuvent toutefois être pratiquées dans les mêmes structures que les activités organisées dans le cadre scolaire, par exemple, au sein des accueils collectifs de mineurs, mais sur des temps périscolaires ou extrascolaires. Les activités ne pouvant en aucun cas être pratiquées à l'école primaire sont listées en annexe 1.

B. L'équipe d'encadrement

Plusieurs acteurs peuvent être amenés à participer à l'encadrement de la séance.

L'enseignant

L'enseignant est responsable de l'organisation et du déroulement de l'activité. Il peut solliciter un intervenant extérieur dans les conditions définies en annexe 2. Le cas échéant, l'enseignant veille à ce qu'ils soient associés dès la préparation de l'activité et à ce que les objectifs de la séance leur soient présentés. En cas de difficulté, il peut interrompre la séance à tout moment et en informer le directeur d'école ainsi que le conseiller pédagogique de circonscription.

Les intervenants extérieurs

Des intervenants extérieurs peuvent être sollicités **en raison de leur expertise technique concernant une discipline sportive**. Dans le cadre de l'enseignement de l'EPS, les intervenants extérieurs doivent être agréés par l'IA-Dasen, **qu'ils interviennent en tant que professionnels ou en tant que bénévoles** (cf. annexe 3). L'agrément est délivré après vérification des compétences dites techniques et de l'honorabilité de l'intervenant.

Les intervenants titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité et les fonctionnaires agissant dans l'exercice des missions prévues par leur statut particulier sont réputés agréés pour l'activité concernée. **En effet, l'agrément vaut reconnaissance des compétences dites techniques et vérification de leur honorabilité. Néanmoins, la délivrance de l'agrément n'emporte pas autorisation à intervenir sur le temps scolaire. Nul intervenant agréé ne peut se prévaloir de l'agrément pour demander à intervenir sur le temps scolaire sans l'autorisation préalable du directeur d'école.**

Les intervenants extérieurs **agissent sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant**. Dans certaines organisations pédagogiques où les élèves sont répartis en plusieurs ateliers, **ils peuvent être amenés à prendre en charge un groupe d'élèves**.

Conformément à la circulaire n° 2014-088 du 9 juillet 2014 relative au règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques, tout intervenant extérieur rémunéré ou bénévole est tenu de « respecter les personnels, adopter une attitude bienveillante à l'égard des élèves, s'abstenir de tout propos ou comportement qui pourrait choquer, et faire preuve d'une absolue réserve concernant les observations ou informations qu'il aurait pu recueillir lors de son intervention dans l'école ».

Les accompagnateurs

Les accompagnateurs bénévoles qui, par définition, ne concourent pas à l'enseignement des activités physiques et sportives, ne sont pas soumis à l'agrément préalable des services de l'éducation nationale. **Toutefois, leur participation est soumise à l'autorisation préalable du directeur d'école**. En tout état de cause, un accompagnateur bénévole ne peut se retrouver isolé avec un élève.

Annexe 1

Les taux d'encadrement applicables aux différentes activités physiques et sportives pouvant être pratiquées à l'école primaire

Ces taux constituent une exigence minimale d'encadrement. Toutefois, dans le respect de ces exigences, il revient à l'enseignant de définir le nombre d'encadrants nécessaires en tenant compte de l'âge des élèves, de leur pratique de l'activité et de l'activité concernée.

Pour mémoire, lorsque les activités physiques et sportives se déroulent dans un accueil collectif de mineurs régi par l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles, elles doivent être pratiquées dans le respect de la réglementation qui lui est applicable, et notamment selon les conditions particulières d'encadrement fixées par l'arrêté du 20 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles. La convention liant les services de l'éducation nationale à l'accueil collectif de mineurs doit préciser les conditions d'encadrement en application de la réglementation en vigueur.

Taux d'encadrement pour les activités organisées dans le cadre d'une sortie scolaire occasionnelle

| Élèves de maternelle ou de section enfantine | Élèves d'élémentaire |
|---|--|
| Jusqu'à 16 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant. | Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant. |
| Au-delà de 16 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 8 élèves. | Au-delà de 30 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves. |

Taux d'encadrement renforcé

Le renforcement du taux d'encadrement concerne les activités suivantes :

- VTT **et cyclisme sur route** ;

Le taux d'encadrement **minimum** pour ces activités est le suivant :

| Élèves de maternelle ou de section enfantine | Élèves d'élémentaire |
|---|--|
| Jusqu'à 12 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant. | Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant. |
| Au-delà de 12 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves. | Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves. |

Tableau récapitulatif des situations au regard de l'agrément

| | Intervenants bénéficiant de la réputation d'agrément | Intervenants devant faire une demande expresse d'agrément et pour lesquels l'interrogation du FIJAISV par les services de l'éducation nationale est obligatoire |
|--------------------------------------|---|---|
| Sollicités en tant que professionnel | <p>Les fonctionnaires dont les statuts particuliers reconnaissent une compétence pour encadrer, animer ou enseigner l'activité concernée.</p> <p>Les professionnels titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité délivrée dans les conditions fixées par l'article R. 212-86 du code du sport pour l'activité concernée.</p> <p>Les enseignants des établissements d'enseignement publics pour l'activité concernée.</p> | <p>Les fonctionnaires dont les statuts particuliers ne prévoient pas l'encadrement d'une activité physique ou sportive mais justifiant d'une qualification leur ouvrant droit à encadrer, animer ou enseigner une activité physique ou sportive contre rémunération conformément à l'article L. 212-1 du code du sport.</p> <p>Les agents publics non titulaires non enseignants mais justifiant d'une qualification leur ouvrant droit à encadrer, animer ou enseigner une activité physique ou sportive contre rémunération conformément à l'article L. 212-1 du code du sport.</p> |
| Sollicités à titre bénévole | <p>Tous les intervenants bénéficiant d'une réputation d'agrément pour intervenir à titre professionnel sont également agréés pour intervenir à titre bénévole pour l'activité concernée.</p> <p>Les enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État pour l'activité concernée.</p> | <p>Toute personne ne bénéficiant pas de la réputation d'agrément pour l'activité concernée et souhaitant apporter son concours à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dès lors qu'elle justifie des compétences dites techniques.</p> |



www.savoirroulervelo.fr

Piloté par le ministère chargé des Sports



ORGANISER DES SORTIES À VÉLO



Sommaire

| | |
|-----------------------------|------|
| Rappel de la réglementation | p. 2 |
| Préparation de la sortie | p. 3 |
| Gestion du groupe | p. 5 |

Rappel de la réglementation

Bulletins Officiels :

- Circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 (intervenants extérieurs)
- B.O. H.S. n°7 du 23 septembre 1999
- B.O. spécial n°11 du 26 novembre 2015
- B.O. n°34 du 12 octobre 2017

Equipe d'encadrement :

Enseignant

Demande d'autorisation ou agrément obligatoire :
fiche bénévoles ou rémunérés

Rappel de la procédure : formation E.N. obligatoire tous les 5 ans + demande annuelle d'autorisation (par école). La formation des bénévoles est assurée par les CPC EPS, celle des rémunérés par le CPD EPS.

Les intervenants doivent être capables de parcourir environ 30km.

Les intervenants agréés (autorisés par le DASEN) doivent être couverts par une assurance individuelle accidents.

En cas d'accident où la responsabilité de l'adulte n'est pas engagée, l'Etat se substitue (en responsabilité civile).

En cas de faute, la responsabilité pénale de l'intervenant peut être engagée.

Le taux minimum d'encadrement renforcé pour le cyclisme sur route est le suivant : jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe, plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant et, au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.

Textes officiels

Il s'agit d'acquérir des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de tenir compte des autres usagers de l'espace routier. La mise en place efficace d'une éducation à la sécurité routière suppose la convergence de pratiques scolaires et familiales qui favorisent, dès l'école maternelle, la construction d'une conscience citoyenne.

Cette éducation s'intègre dans le socle de connaissances, de compétences et de culture ainsi que dans les programmes d'enseignement des cycles 1, 2 et 3, ainsi que selon les modalités définies par la circulaire n° 2016-153 du 12 octobre 2016 relative à la mise en œuvre du dispositif de l'attestation de première éducation à la route (APER).

B.O. du 26 novembre 2015

| | Cycle 2 | Cycle 3 |
|--|--|--|
| Attendus de fin de cycle | Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé. Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent. | Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel. Connaitre et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement. Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème. |
| Repères de progressivité / compétences | Au fur et à mesure du cycle, la maîtrise des engins doit amener les élèves à se déplacer dans des milieux de moins en moins protégés et de plus en plus difficiles. | Conduire un déplacement sans appréhension et en toute sécurité. Adapter son déplacement aux différents milieux. |

AUCUNE SORTIE VELO SUR ROUTE NE POURRA SE DEROULER AVANT LA CLASSE DE CM1.

Préparation des sorties

Les routes classées à grande circulation ne peuvent être empruntées.

Déclaration des sorties

Compléter la fiche Cerfa n°15826*01 s'il y a plus de 100 cycles.

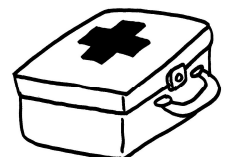
Déclarer les sorties auprès :

- gendarmerie (ou police), mairie(s), ONF (le cas échéant)
- Préfecture(s) (si plusieurs départements sont traversés, compléter le dossier pour chaque Préfecture) uniquement pour les sorties de plus de 100 cycles

Liste des élèves (fiches de renseignements/urgence - Cf. annexe 1bis B.O. 1999)

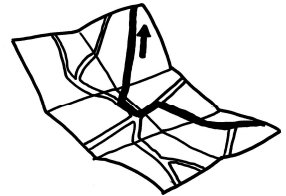
Trousse à pharmacie/secours (BO HS n°1 du 6 janvier 2000)

Fiche de conduite à tenir en cas d'urgence, gants jetables, pansements, bandes, ciseaux, médicament(s) inscrit(s) dans le(s) protocole(s) du/des PAI, antiseptique, compresses, écharpe, couverture thermique.



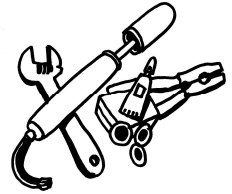
Itinéraire

A définir en amont (Cf. déclaration des sorties), à présenter aux accompagnateurs.



Kit de réparation

Pompe, bombe anti-crevaison, kit crevaison, clés universelles vélo, démonte-pneus, pinces...



Moyens de communication

Sifflets (gestion du déplacement) - exemple : 1 coup de sifflet (le groupe peut continuer mais s'arrête quand il le peut), 3 coups de sifflets (arrêt immédiat car réel danger).

Téléphone portable : au moins un sur la sortie pour contacter les secours.

Talkies-walkies (le cas échéant).



Vérification du matériel

Principaux points de sécurité : état des pneus, freins, différents serrages et réglages, (éventuellement fonctionnement du dérailleur).

Vérifier la hauteur de selle (ne pas dépasser la marque maximale ; idem pour la potence) ainsi que la position de l'enfant sur le cycle.

Il est possible d'impliquer les élèves dans ces tâches.



Équipements des enfants

Casque (serrage adapté, lanières de part et d'autre de l'oreille).

Tenue adaptée (éviter les vêtements trop amples ainsi que ceux avec des galons ; vérifier les lacets).

Éventuellement un gilet (si possible de couleur différente de celui des adultes).



Équipements des adultes

Casque.

Gilet jaune.

Tenue adaptée.

Éventuellement des gants (en cas de soucis mécaniques).



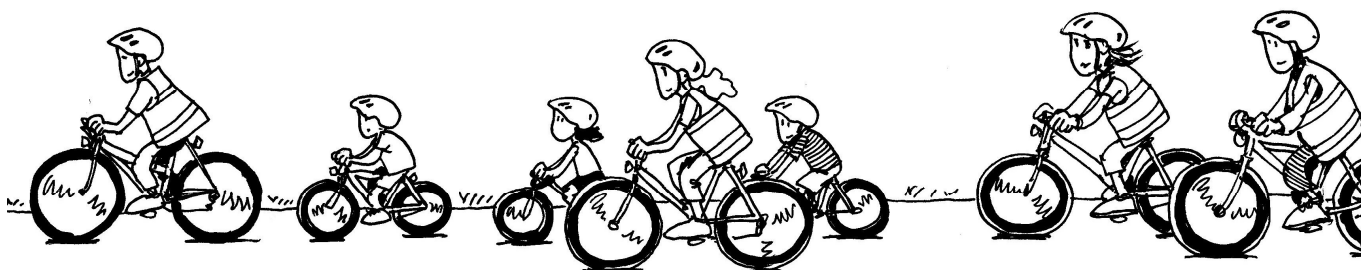
Gestion du groupe

Place des adultes

2 à l'avant (idéal, dans le cas de franchissement d'intersection) - 1 peut suffire.

2 à l'arrière.

Les autres en serre-file.



Si le groupe-classe est divisé, veiller à maintenir un espace suffisant entre les groupes afin de permettre le rabattement d'une voiture qui effectue un dépassement, en conservant le taux d'encadrement pour chaque sous-groupe.

Gérer un incident, un accident

Distinguer incident mécanique / incident (petite chute) / accident.

Alerter selon le code défini (Cf. Moyens de communication).

L'enseignant doit être informé au plus vite.

Un élève ne doit jamais être seul.

En cas de nécessité, prévenir les secours (15 ou 112).

En cas d'incident mécanique irréparable, des vélos peuvent être prévus dans une voiture qui accompagne la sortie.

Ravitaillement

Prévoir une zone suffisamment grande et à l'écart d'un axe de circulation.

Éviter au maximum de boire hors du temps de ravitaillement.

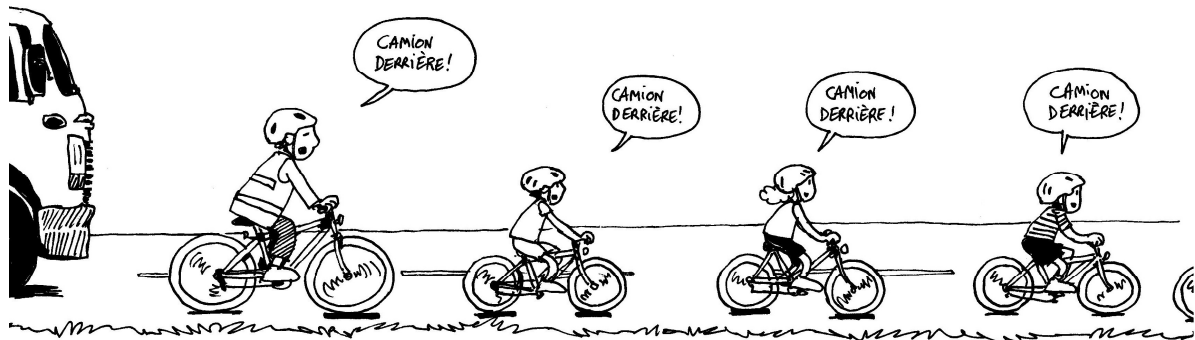


Signaler un danger

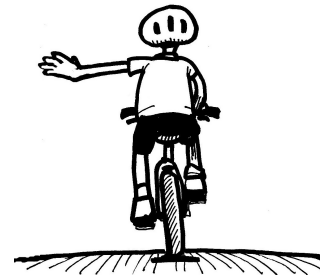
Chaîne orale recommandée (un signal visuel semble peu efficace).

Le signal oral doit être bref et relayé par chacun.

Ex : « voiture en face », « obstacle devant », « camion derrière »...



Indiquer un changement de direction (avec le bras) en fonction des compétences des élèves (équilibre et maniabilité).



Démarrer

Départ en file indienne

Tout le monde doit être attentif, assis sur la selle, les deux mains sur le guidon, pied sur la pédale.

Le premier adulte lève le bras (le dernier aussi) et annonce le départ (les élèves relaient l'information).

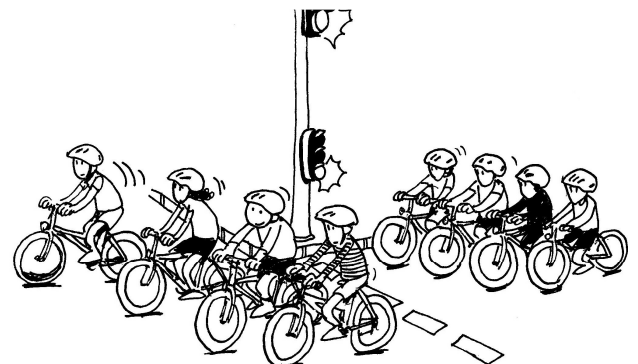
Il démarre, les élèves le suivent un par un (l'ordre peut être prédéfini) et adaptent l'allure et la distance de sécurité.



Départ par vagues (peut être utilisé dans les situations où il faut démarrer rapidement : feu rouge, stop...)

Les élèves sont positionnés par vagues de 4. Le premier adulte donne le signal de départ.

Le « pilote » de chaque vague, placé le plus à droite, doit réguler l'allure. Les élèves se rabattent au fur et à mesure.

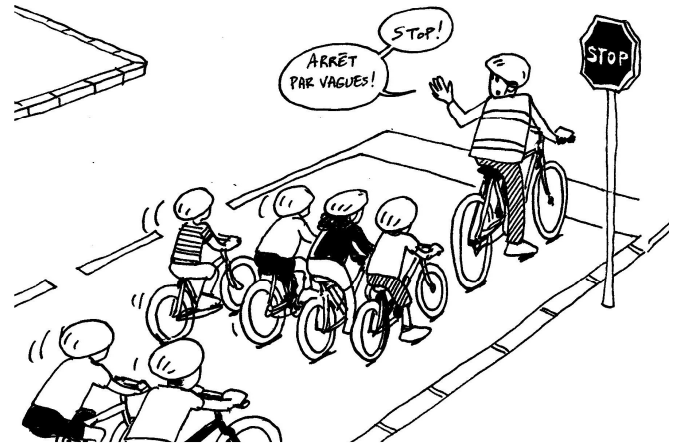


S'arrêter

Le premier adulte annonce l'arrêt en anticipant suffisamment.

Les élèves relaient l'information.

Il est possible de s'arrêter en file indienne ou par vagues (en se serrant le plus possible sur la droite de la chaussée). Dans le cas d'un arrêt par vagues (4 de front maximum, sans dépasser l'axe médian de la chaussée), chaque élève se déporte à gauche de celui qui le précède.



ATTENTION :

En cas de changement de direction (départ par vagues), celui le plus à l'intérieur devra réguler son allure (il a beaucoup moins de distance à parcourir).

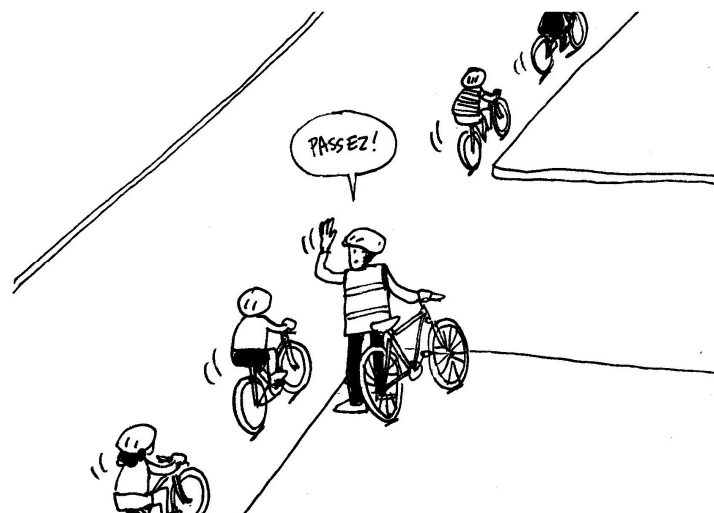
Aborder une intersection

Il est fondamental de préparer le parcours en amont afin de visualiser la stratégie optimale de placement.

Priorité à droite

Un adulte régule les passages au niveau de l'intersection, un autre restant en avant (ce qui suppose la présence de 2 adultes en tête du groupe).

On reste en file indienne.



Stop

Idem.

Arrivée en file indienne. Les élèves se placent par vagues de 3 ou 4. Ils reprennent leur place en file indienne, tout en roulant, dès l'intersection franchie.

Cédez le passage

Idem stop.

Feux

Idem.

Arrivée en file indienne. Les élèves se placent par vagues de 3 ou 4. Ils reprennent leur place en file indienne, tout en roulant, dès l'intersection franchie.

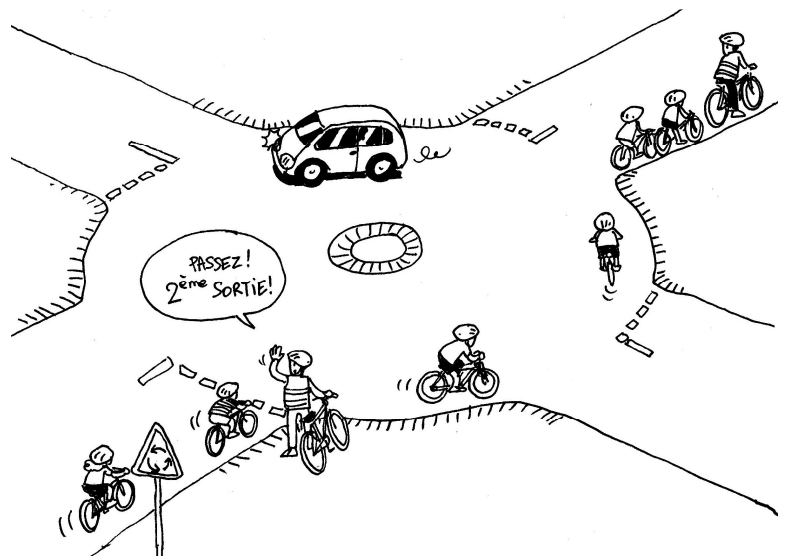
Anticiper les cas suivants : feu déjà au rouge / feu vert / feu orange / feu clignotant / véhicules déjà arrêtés.

Franchir un rond-point

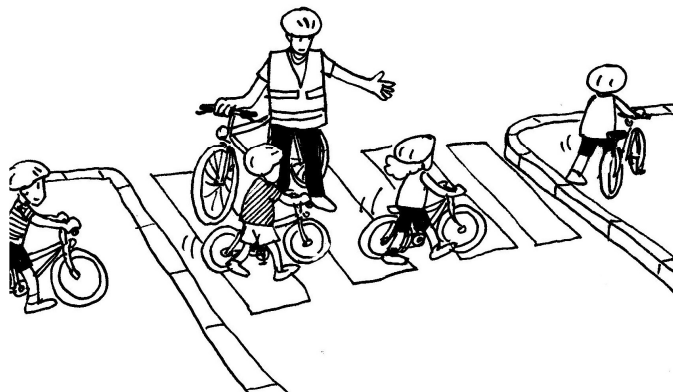
1 adulte au cédez-le-passage pour réguler les passages, 1 autre une trentaine de mètres après la sortie (annoncer en amont aux élèves la sortie à emprunter).

Toujours emprunter la file de droite.

Si possible, les élèves indiquent avec le bras le changement de direction (sortie droite).



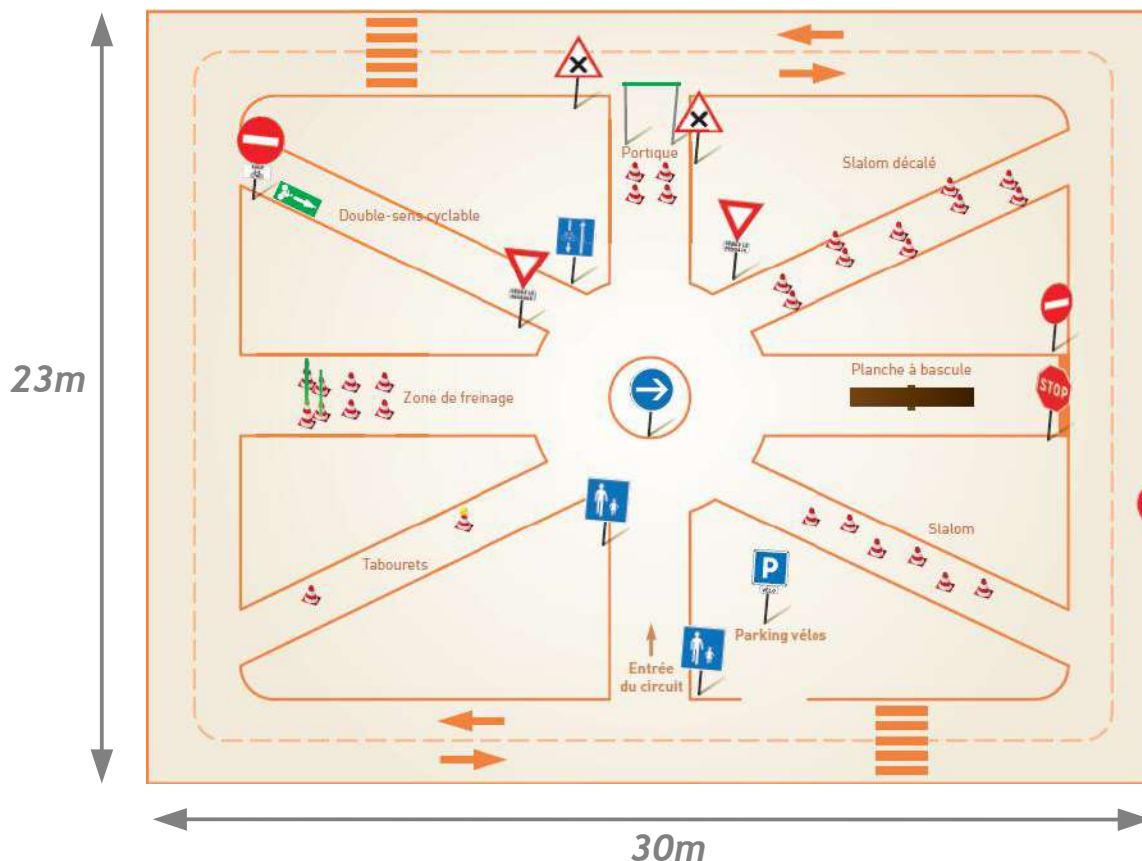
Dans certains cas (milieu urbain, circulation importante...), quel que soit le type d'intersection, il est préférable de faire descendre les enfants du vélo, de passer sur le trottoir et de franchir l'intersection en tant que piéton (traversée, si possible, au niveau du passage protégé).





Méthode de marquage rapide d'un Circuit vélos à la craie éphémère avec 3 personnes Durée moyenne 2h

Modèle de circuit vélos 23x30m selon les préconisations
du Guide Pédagogique APER de l'Education Nationale



Matériel

(Coût total 113€)

1 triple décamètre

15€



1 Balai coco 120cm

(gabarit des voies de circulation)

28€



4 socles de panneaux
(ou tabourets / chaises)



Craies de trottoir
3€



Ficelle de chanvre
100m
3€



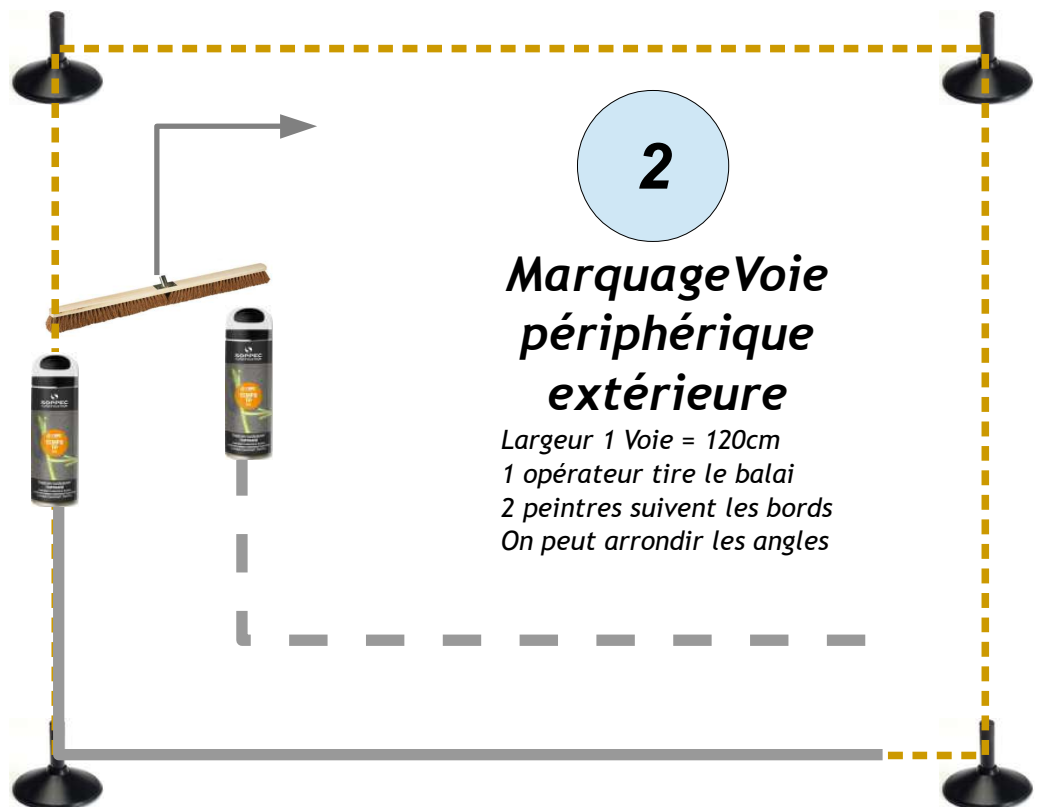
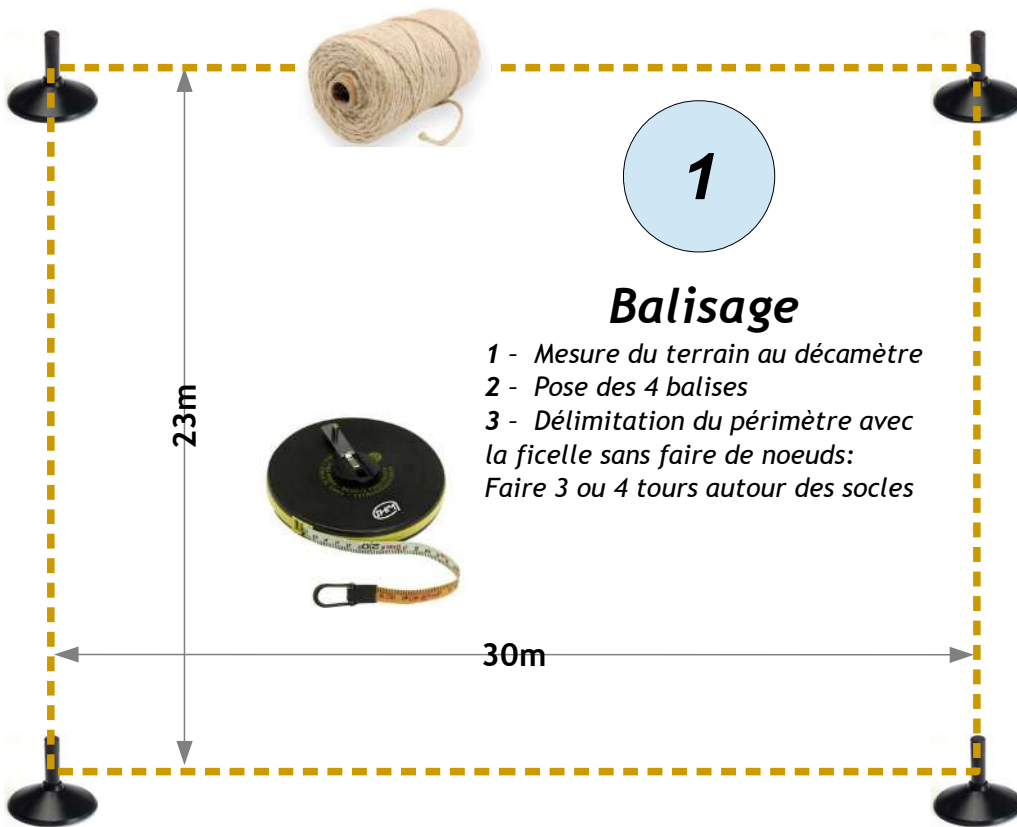
Rubans de
masquage
6€



6 Bombes de marquage
à la craie blanche
58€

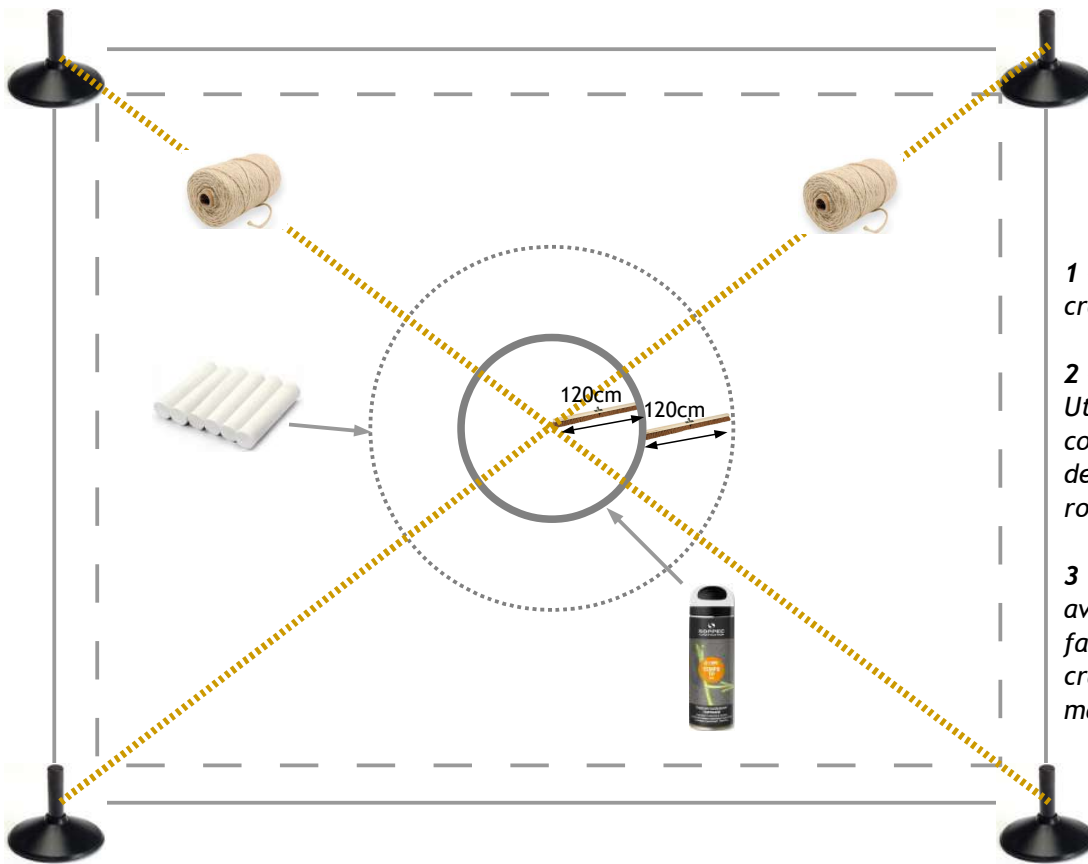


Méthode de marquage d'un Circuit Vélos Phases 1 & 2



Méthode de marquage d'un Circuit Vélos

Phases 3 & 4



3

Le Giratoire

- 1 - Centre du giratoire au croisement des ficelles
- 2 - Rayon central 140cm: Utiliser le balai comme compas depuis le croisement des ficelles et marquer le rond central à la bombe.
- 3 - Voie ext 120cm à mesurer avec le balai. Attention : faire le cercle extérieur à la craie de trottoir pour marquage définitif ultérieur.

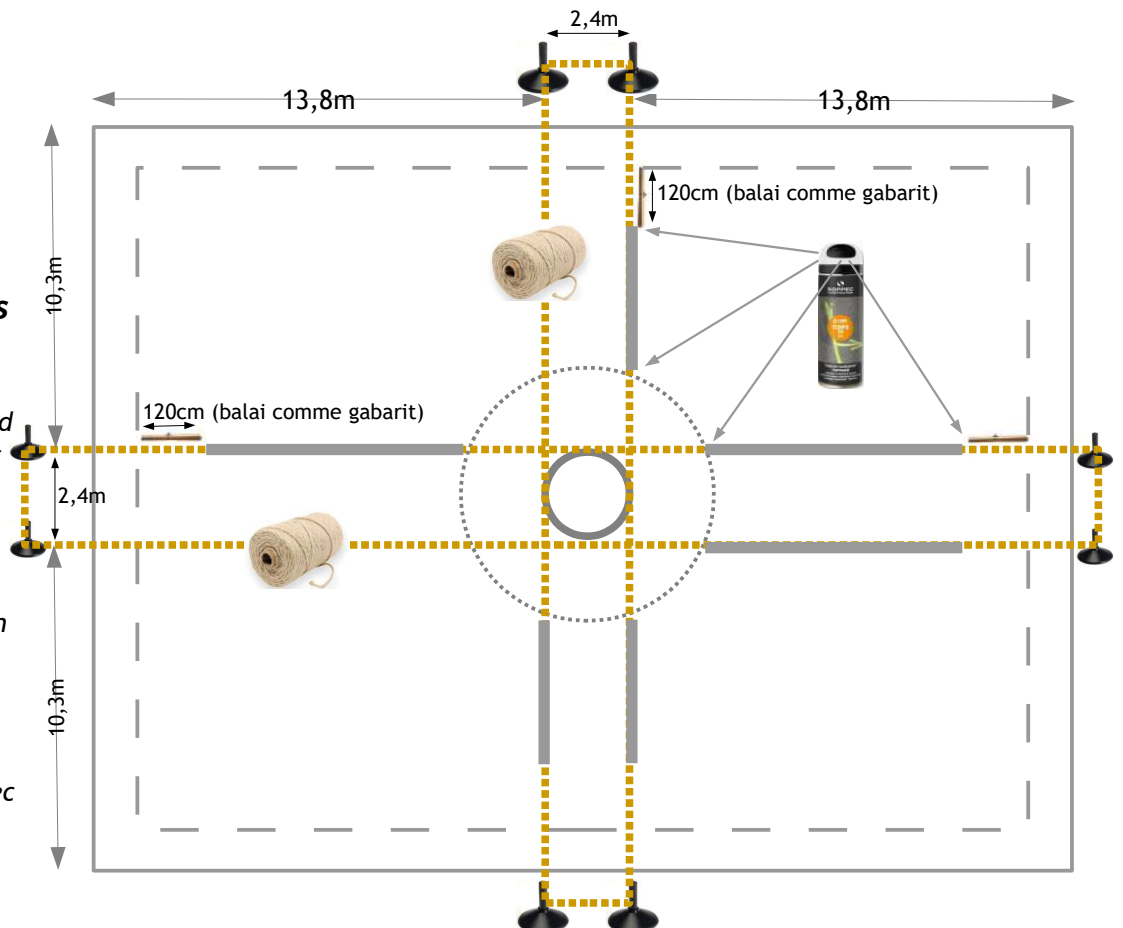
4

Rues à double sens Largeur 240cm

1- Poser les balises d'abord pour la rue horizontale et délimiter avec la ficelle

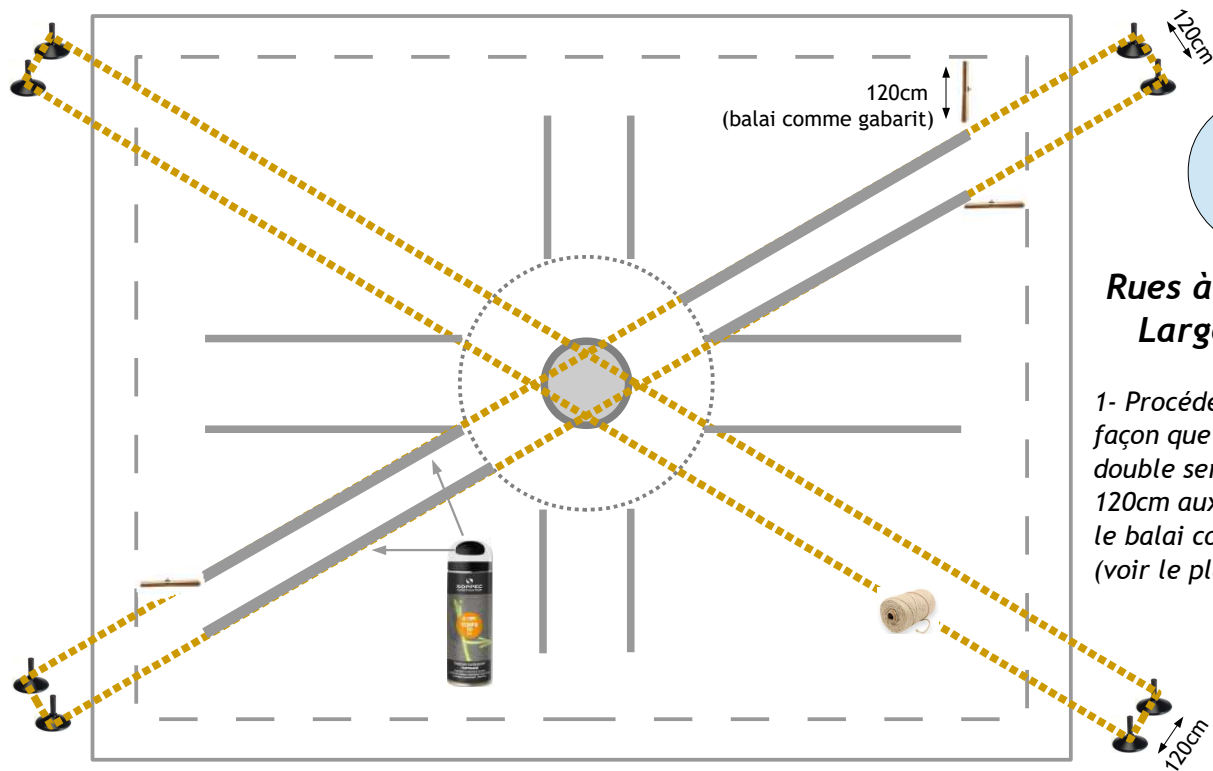
2- Marquer à la bombe depuis le cercle extérieur du giratoire jusqu'à 120cm de la ligne pointillée du périph. Utiliser le balai comme gabarit.

3- Répéter l'opération avec la rue verticale.



Méthode de marquage d'un Circuit Vélos

Phases 5 & 6



5

Rues à sens unique Largeur 120cm

1- Procéder de la même façon que pour les rues à double sens en réservant 120cm aux extrémités avec le balai comme gabarit (voir le plan).

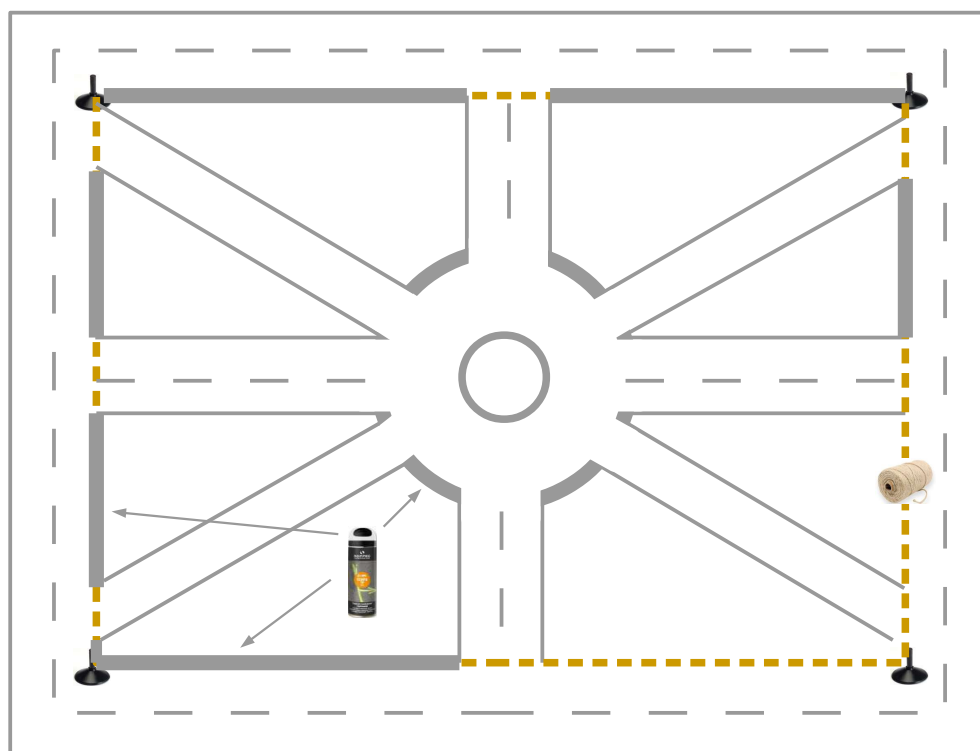
6

Finitions

1- Replacer les balises et la ficelle pour compléter les lignes (en gras) du Périphérique intérieur

2- Compléter le cercle extérieur du giratoire entre les voies

3- Marquer les lignes pointillées au centre des rues à double sens. (balises et ficelle)



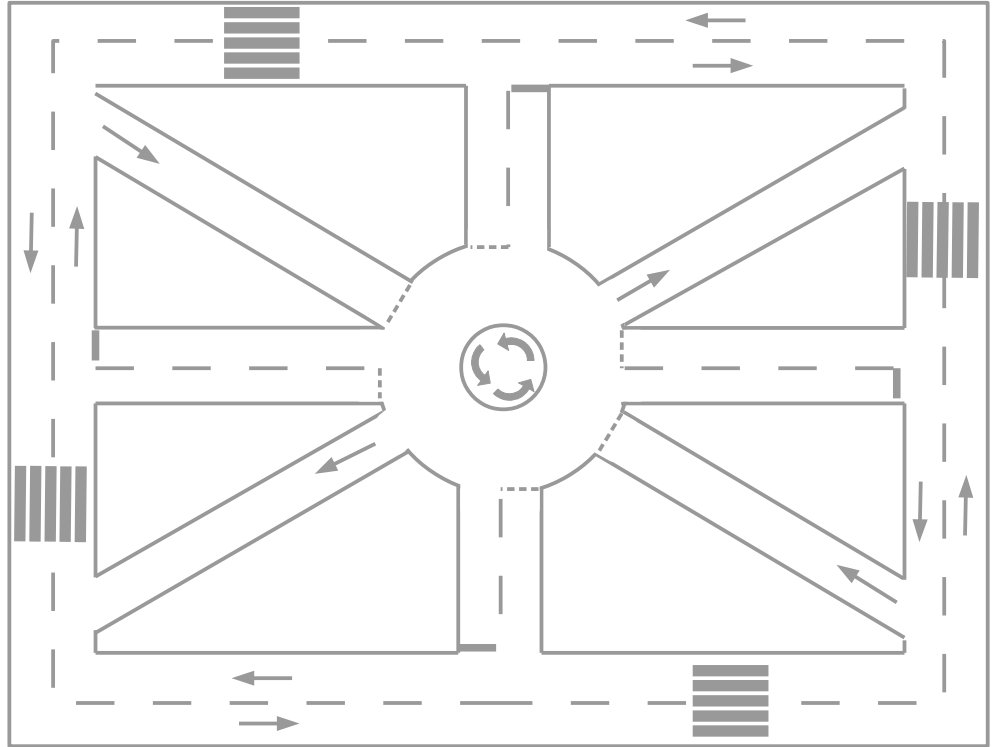
7

Signalisation

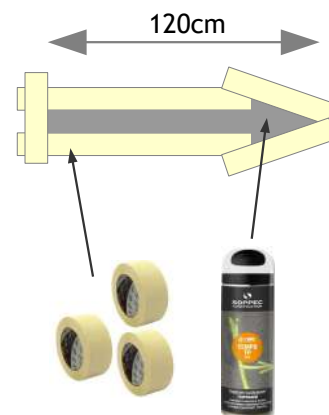
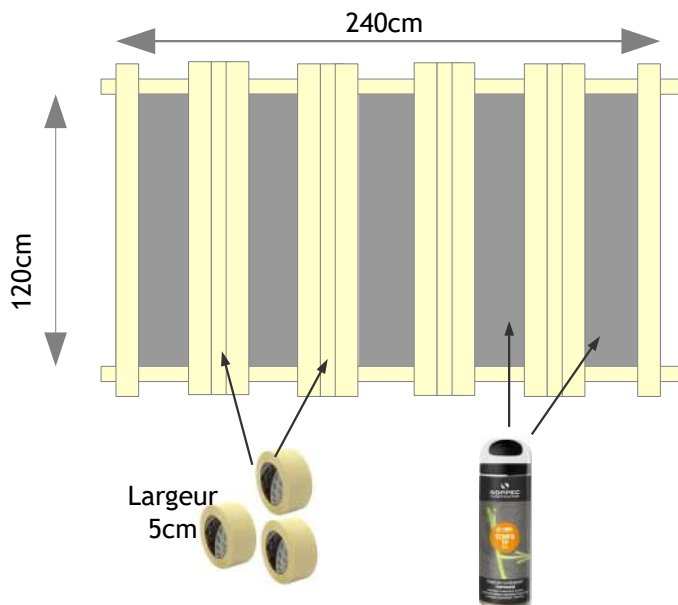
1- Passages piétons et flèches à marquer à l'aide des scotch de masquage et selon les gabarits ci-dessous

2- Marquer les "cédez le passage" en pointillés aux entrées du giratoire.

3- Marquer les STOP aux entrées du périphérique



Gabarits des signalisations





vos logos et
titres ici

Diplôme délivré à : _____



Colorie les smiley comme tu as compris la règle : Bien compris: 😊 / Pas sûr: 😐 / Pas compris: 😞

Le piéton attentif ...

- 😞 😐 😊 Observe toujours ce qui l'entoure
- 😊 😐 😞 Se présente aux passages piétons
- 😞 😊 😐 S'assure que les conducteurs l'ont vu
- 😞 😐 😊 Remercie les conducteurs = cordialité

Le cycliste responsable ...

- 😊 😐 😐 Circule toujours sur sa droite
- 😐 😊 😐 Laisse passer les piétons
- 😐 😊 😐 Signale ses directions
- 😐 😐 😊 Sait toujours s'arrêter à temps

Fait à _____ , le _____

L'examineur :

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Quiz Piéton

En marchant dans la rue :

Je suis attentif à

Je ne regarde pas

Je traverse sur les

Je regarde les conducteurs

Sur les trottoirs je ne roule pas en :
.....

Connaissances générales :

une voiture moyenne pèse

un piéton (enfant) pèse.....

en cas d'accident j'appelle.....

1500kg / dans les yeux / passages piétons / 25kg /
mon téléphone / le 12 (secours d'urgence) / skate-
Roller-trottinette/ ce qui m'entoure

Je relie les panneaux à leur signification :



Attention enfants

Voie verte



Passage piétons

Interdit
aux piétons

Zone de
rencontre

Aire piétonne



Plier

Quiz Cycliste

Quand je conduis mon vélo:

Je roule toujours sur ma

Je ne roule pas sur les

Je laisse passer

Je regarde

Je signale mes

Je porte toujours

Je sais toujours

Je ne suis jamais

Je reste toujours

Je ne fais QUE

Changements de direction / Trottoirs / vers où je vais /
m'arrêter à temps / mon casque / les piétons /
conduire / calme / pressé / droite

Je relie les panneaux à leur signification :



Voie ouverte
Aux cycles

Interdit aux cycles

Sens Interdit
Sauf Cycles

Piste Cyclable

Voie obligatoire
pour cycles

Cycles autorisés
à droite



Plier

vos logos et
titres ici

Diplôme

du piéton attentif et
du cycliste responsable

vos photos
là



BUGGY BROUSSE

www.buggybrousse.com
Création de jeux collectifs

SAV  AIR R  OULER

à vélo



CONSIGNE



Aujourd'hui, nous allons te poser quelques questions sur le « Savoir Rouler à Vélo ».

10 questions te seront posées sur différents thèmes: sécurité routière, la mécanique, la sécurité et des mises en situation. Coche la ou les bonne(s) réponse(s).

Ce test dure environ 20 minutes.

A la fin, l'adulte récupèrera les feuilles, les mélangera et les distribuera au hasard aux élèves.

C'est l'un de tes camarades qui corrigera ta feuille.



TU ES PRÊT ?



SAV  IR  RULER

à vélo



Question n°1



Remets les images dans l'ordre, en les numérotant de 1 à 5, pour bien mettre ton casque



Je forme un Y sous mon oreille avec la jugulaire.



Je bouge la tête (droite-gauche / avant-arrière).



Je règle et attache la bride (je peux passer 2 doigts).



Je positionne mon casque.



Je règle la mollette.



Question n°2



Mon vélo

Je colorie



En bleu, le guidon



En jaune, la selle



En rouge, les roues

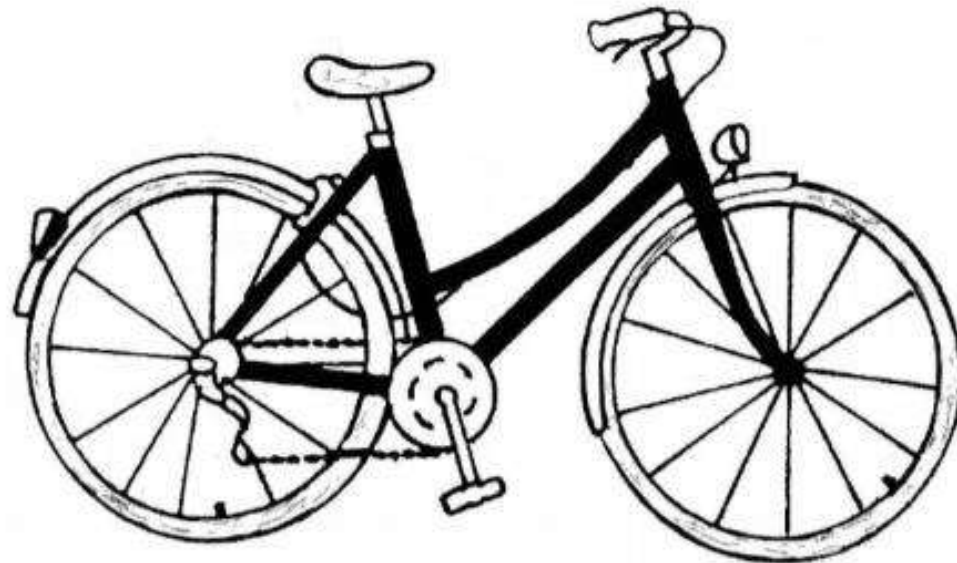


En vert, une pédale

Je repasse



En orange, les rayons des roues



Question n°3



Que signifie ce panneau ?

- a. Stop
- b. Sens interdit
- c. Danger



Question n°4



Comment dit-on aux autres qu'on souhaite changer de direction ?

- a. En tendant le bras
- b. En mettant des clignotants
- c. En criant



Question n°5



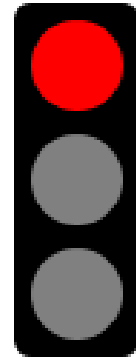
Je peux rouler sur le trottoir à vélo.



Question n°6



A vélo, je m'arrête au feu rouge comme les voitures ?



Question n°7



Quels sont les éléments à vérifier avant d'utiliser un vélo ?

- a. Les freins
- b. Etat du garde-boue
- c. Les pneus
- d. La selle
- e. Propreté du vélo



Question n°8



Que signifie ce panneau ?

- a. Priorité à droite
- b. Cédez le passage aux autres



Question n°9



**A vélo sur la route, je roule à droite
comme les voitures.**



Question n°10



Que signifie ce panneau ?

- a. Attention, passage de vélo
- b. Piste cyclable interdite
- c. Piste cyclable obligatoire



CORRECTION



SAV **IR** **R** **ULER**

à vélo

Question n°1



Remets les images dans l'ordre, en les numérotant de 1 à 5, pour bien mettre ton casque



2

Je forme un Y sous mon oreille avec la jugulaire.



5

Je bouge la tête (droite-gauche / avant-arrière).



3

Je règle et attache la bride (je peux passer 2 doigts).



1

Je positionne mon casque.



4

Je règle la mollette.



Question n°2



Mon vélo

Je colorie



En bleu, le guidon



En jaune, la selle



En rouge, les roues

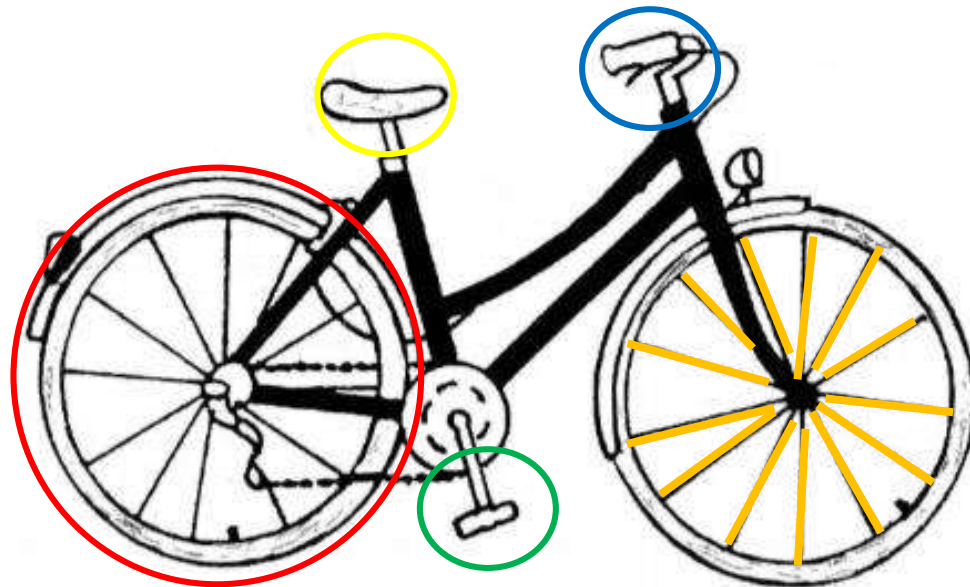


En vert, une pédale

Je repasse



En orange, les rayons des roues



Question n°3



Que signifie ce panneau ?

~~a. Stop~~

b. Sens interdit

~~c. Danger~~



Question n°4



Comment dit-on aux autres qu'on souhaite changer de direction ?

- a. En tendant le bras
- ~~b. En mettant des clignotants~~
- ~~c. En criant~~



Question n°5



Je peux rouler sur le trottoir à vélo.



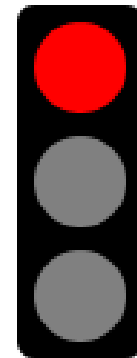
A partir de 8 ans, je dois rouler sur la route ou sur une piste cyclable.



Question n°6



A vélo, je m'arrête au feu rouge comme les voitures ?



Si le feu est rouge, tu dois t'arrêter.



Question n°7



Quels sont les éléments à vérifier avant d'utiliser un vélo ?

a. Les freins

~~b. Etat du garde-boue~~

c. Les pneus

d. La selle

~~e. Propreté du vélo~~



Question n°8



Que signifie ce panneau ?

- a. ~~Priorité à droite~~
- b. Cédez le passage aux autres



Question n°9



**A vélo sur la route, je roule à droite
comme les voitures.**



Tu dois respecter le code de la route. Si une voiture ou un autre cycliste souhaite te dépasser, il te dépassera par la gauche.



Question n°10



Que signifie ce panneau ?

- a. ~~Attention, passage de vélo~~
- b. ~~Piste cyclable interdite~~
- c. Piste cyclable obligatoire



SAV  IR R  OULER

à vélo



CONSIGNE



Aujourd'hui, nous allons te poser quelques questions sur le « Savoir Rouler à Vélo ».

10 questions te seront posées sur différents thèmes: sécurité routière, la mécanique, la sécurité et des mises en situation. Coche la ou les bonne(s) réponse(s).

Ce test dure environ 20 minutes.

A la fin, l'adulte récupèrera les feuilles, les mélangera et les distribuera au hasard aux élèves.

C'est l'un de tes camarades qui corrigera ta feuille.



TU ES PRÊT ?



SAV  IR  RULER

à vélo



Question n°1



Remets les images dans l'ordre, en les numérotant de 1 à 5, pour bien mettre ton casque



Je forme un Y sous mon oreille avec la jugulaire.



Je bouge la tête (droite-gauche / avant-arrière).



Je règle et attache la bride (je peux passer 2 doigts).



Je positionne mon casque.



Je règle la mollette.

Question n°2



Mon vélo

Je colorie



En bleu, le guidon



En jaune, la selle



En rouge, les roues

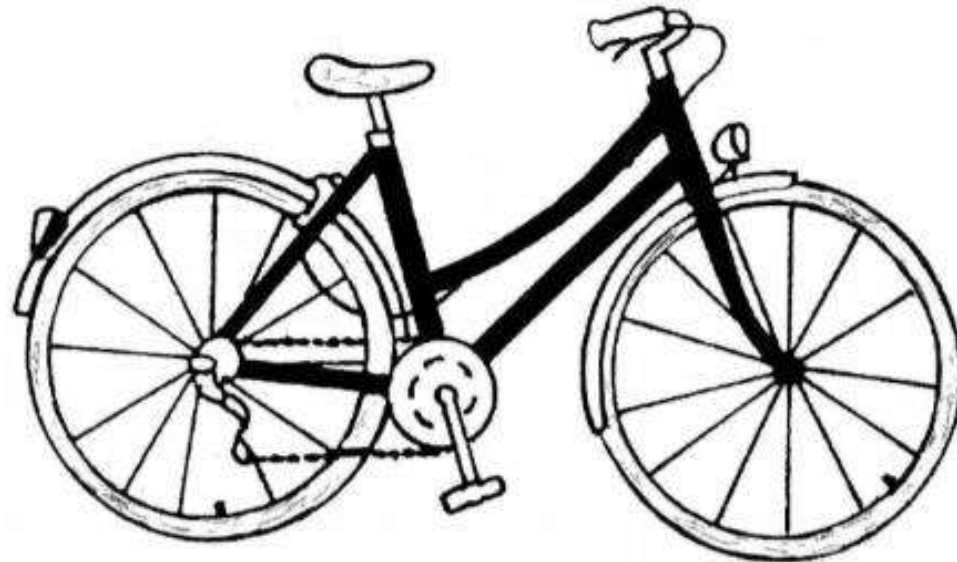


En vert, une pédale

Je repasse



En orange, les rayons des roues



Question n°3



Que signifie ce panneau ?



A. Je dois m'arrêter

B. Je n'ai pas le droit de passer par là

Question n°4



Comment dit-on aux autres qu'on souhaite changer de direction ?

- A. En tendant le bras
- B. En mettant des clignotants
- C. En criant



Question n°5



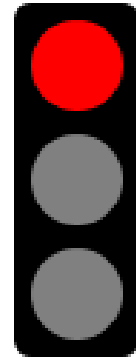
Je peux rouler sur le trottoir à vélo.



Question n°6



A vélo, je m'arrête au feu rouge comme les voitures ?



Question n°7



Quels sont les éléments à vérifier avant d'utiliser un vélo ?

- A. Les freins
- B. Etat du garde-boue
- C. Les pneus
- D. La selle
- E. Propreté du vélo

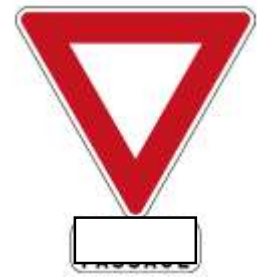


Question n°8



Que signifie ce panneau ?

- A. Je passe avant les autres
- B. Je passe après les autres



Question n°9



**A vélo sur la route, je roule à droite
comme les voitures.**



Question n°10



Que signifie ce panneau ?



- a. Je dois rouler sur la piste cyclable
- b. Je ne dois pas rouler sur la piste cyclable
- c. Attention aux vélos !

CORRECTION



SAV **IR** **ROLER**

à vélo

Question n°1



Remets les images dans l'ordre, en les numérotant de 1 à 5, pour bien mettre ton casque



2

Je forme un Y sous mon oreille avec la jugulaire.



5

Je bouge la tête (droite-gauche / avant-arrière).



3

Je règle et attache la bride (je peux passer 2 doigts).



1

Je positionne mon casque.



4

Je règle la mollette.

Question n°2



Mon vélo

Je colorie



En bleu, le guidon



En jaune, la selle



En rouge, les roues

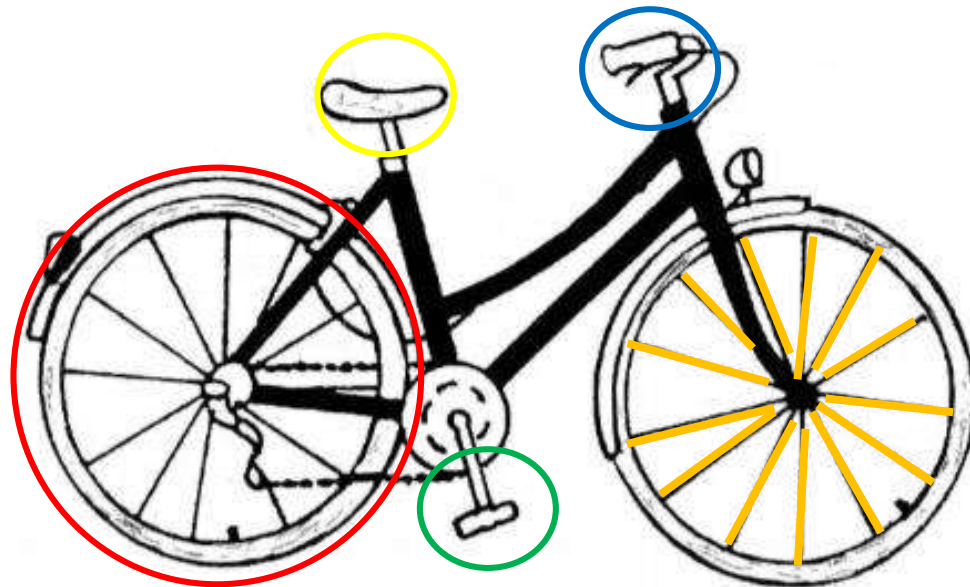


En vert, une pédale

Je repasse



En orange, les rayons des roues



Question n°3



Que signifie ce panneau ?



~~A. Je dois m'arrêter~~

B. Je n'ai pas le droit de passer par-là. Sinon, tu roules dans le mauvais sens.



Question n°4



Comment dit-on aux autres qu'on souhaite changer de direction ?

- A. En tendant le bras
- ~~B. En mettant des clignotants~~
- ~~C. En criant~~



Question n°5



Je peux rouler sur le trottoir à vélo.



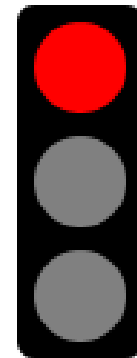
A partir de 8 ans, je dois rouler sur la route ou sur une piste cyclable.



Question n°6



A vélo, je m'arrête au feu rouge comme les voitures ?



Si le feu est rouge, tu dois t'arrêter.



Question n°7



Quels sont les éléments à vérifier avant d'utiliser un vélo ?

A. Les freins

D. La selle

~~B. Etat du garde-boue~~

~~E. Propreté du vélo~~

C. Les pneus



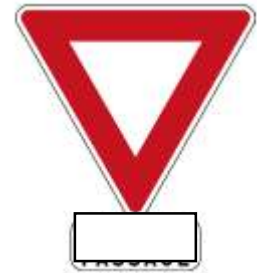
Question n°8



Que signifie ce panneau ?

~~A. Je passe avant les autres vélos~~

B. Je passe après les autres vélos. Si un vélo est déjà dans le rond-point par exemple, je le laisse passer.



Question n°9



**A vélo sur la route, je roule à droite
comme les voitures.**



Tu dois respecter le code de la route. Si une voiture ou un autre cycliste souhaite te dépasser, il te dépassera par la gauche.



Question n°10



Que signifie ce panneau ?



- a. Je dois rouler sur la piste cyclable
- ~~b. Je ne dois pas rouler sur la piste cyclable~~
- ~~c. Attention aux vélos !~~

SAV  AIR R  OULER

à vélo



CONSIGNE



Aujourd'hui, nous allons te poser quelques questions sur le « Savoir Rouler à Vélo ».

15 questions te seront posées sur différents thèmes: sécurité routière, la mécanique, la sécurité et des mises en situation. Coche la ou les bonne(s) réponse(s).

Ce test dure environ 20 minutes.

A la fin, l'adulte récupèrera les feuilles, les mélangera et les distribuera au hasard aux élèves.

C'est l'un de tes camarades qui corrigera ta feuille.



TU ES PRÊT ?



SAV  IR  R  ULER

à vélo



Question n°1



A vélo, peux-tu rouler sur le trottoir ?

a. Oui

b. Non



Question n°2



Lorsque je fais du vélo, dois-je toujours porter un casque ?

- a. Oui
- b. Non



Question n°3



Que signifie ce panneau ?

- a. Stop
- b. Sens interdit
- c. Danger



Question n°4



Comment dit-on aux autres qu'on souhaite changer de direction ?

- a. En tendant le bras
- b. En mettant des clignotants
- c. En criant



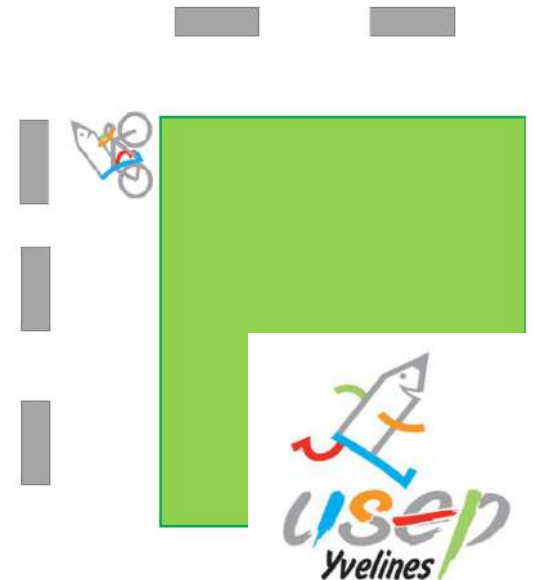
Question n°5



Que fais-tu dans cette situation ?



- a. Tu tournes à droite
- b. Tu tournes à gauche



Question n°6



Quel est le nom de cette pièce ?

- a. Le guidon
- b. La selle
- c. La fourche



Question n°7



Quels équipements dois-tu porter obligatoirement pour rouler la nuit ?

- a. Un gilet jaune
- b. Un casque
- c. Une lampe
- d. Des gants



Question n°8



Où se trouve la « chaîne » ?

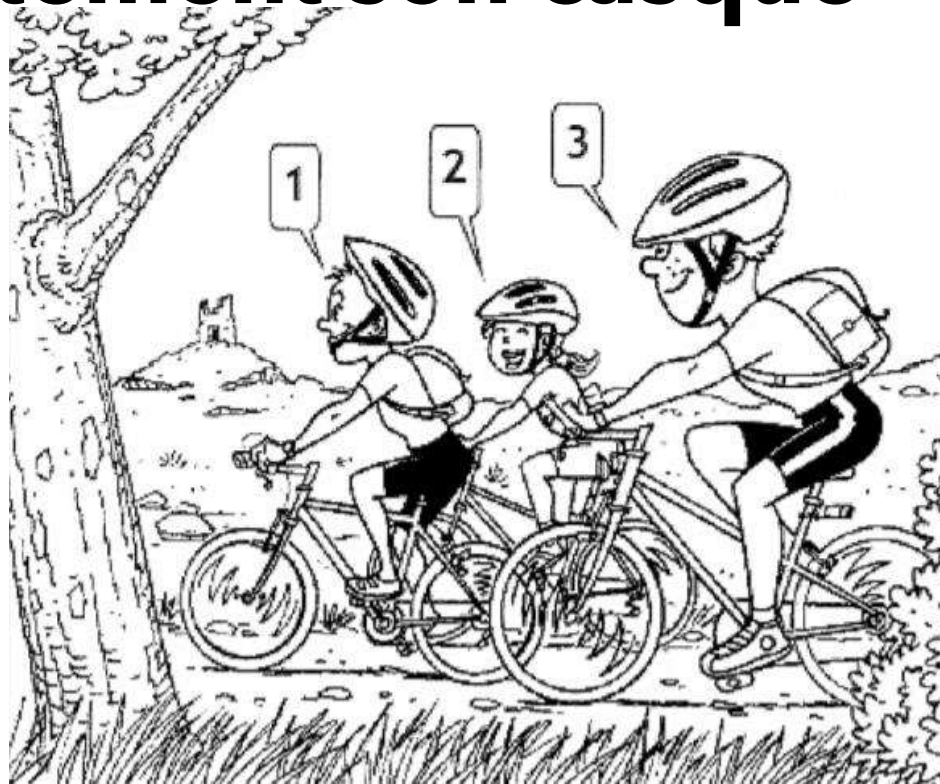


Question n°9



Identifie le ou la cycliste qui porte correctement son casque

- a. Cycliste n°1
- b. Cycliste n°2
- c. Cycliste n°3



Question n°10



Le feu est orange.

Que fais-tu dans cette situation ?

- a. Tu passes
- b. Tu t'arrêtes



Question n°11



Que signifie ce panneau ?

- a. Priorité à droite
- b. Cédez le passage aux autres



Question n°12



Quel est le nom de cette pièce ?

- a. Rayon
- b. Chaîne
- c. Pédale



Question n°13



Quels sont les éléments indispensables à ta sécurité ?

- a. La selle
- b. La sonnette
- c. Les pédales
- d. Les freins
- e. Catadioptré
- f. Le guidon
- g. Le cadre
- h. Le casque
- i. Eclairage



Question n°14



Que signifie ce panneau ?

- a. Attention, passage de vélo
- b. Piste cyclable obligatoire
- c. Piste cyclable interdite



Question n°15



Quelle route dois-tu privilégier lors d'une promenade à vélo en ville?

- a. La route
- b. La piste cyclable



CONSIGNE



Le test est terminé.

Le maître ou la maîtresse t'a donné la feuille de l'un de tes camarades.

Corrige sa copie avec un stylo **vert**



CORRECTION



SAV **IR** **ROLER**

à vélo

Question n°1



A vélo, peux-tu rouler sur le trottoir ?

a. Oui

b. Non, à partir de 8 ans tu dois rouler sur la route s'il n'y a pas de piste cyclable



Question n°2



Lorsque je fais du vélo, dois-je toujours porter un casque ?

- a. Oui, le casque est obligatoire.
- b. Non



Question n°3



Comment dit-on aux autres qu'on souhaite changer de direction ?

- a. En tendant le bras
- b. En mettant des clignotants
- c. En criant



Question n°4



Que signifie ce panneau ?

- a. Stop
- b. Sens interdit
- c. Danger



Question n°5



Que fais-tu dans cette situation ?

- a. Tu tournes à droite, car si tu tournes à gauche, tu prendras un sens interdit
- b. Tu tournes à gauche



Question n°6



Quel est le nom de cette pièce ?

- a. Le guidon
- b. La selle
- c. La fourche



Question n°7



Quels équipements dois-tu porter obligatoirement pour rouler la nuit ?

- a. Un gilet jaune
- b. Un casque
- c. Une lampe
- d. Des gants



Question n°8



Où se trouve la « chaîne » ?

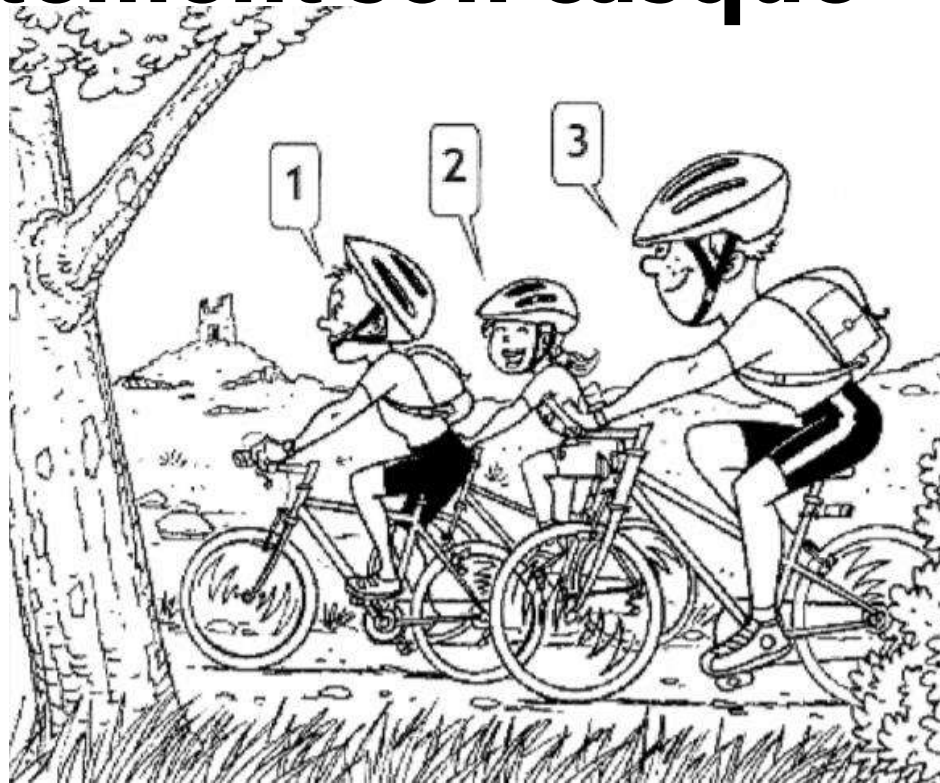


Question n°9



Identifie le ou la cycliste qui porte correctement son casque

- a. Cycliste n°1
- b. Cycliste n°2
- c. Cycliste n°3

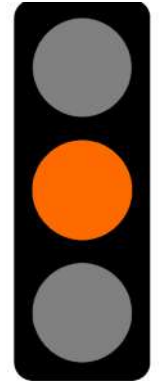


Question n°10



Le feu est orange.

Que fais-tu dans cette situation ?



- a. Tu passes
- b. Tu t'arrêtes. Tu commences par ralentir car, le feu va bientôt passer au rouge.

Question n°11



Que signifie ce panneau ?

- a. Priorité à droite
- b. Cédez le passage aux autres



Question n°12



Quel est le nom de cette pièce ?

- a. Rayon
- b. Chaîne
- c. Pédale



Question n°13



Quels sont les éléments indispensables à la sécurité sur le vélo ?

a. La selle

b. La sonnette

c. Les pédales

d. Les freins

e. Catadioptré

f. Le guidon

g. Le cadre

h. Le casque

i. Eclairage



Question n°14



Que signifie ce panneau ?

- a. Attention, passage de vélo
- b. Piste cyclable obligatoire
- c. Piste cyclable interdite



Question n°15



Quelle route dois-tu privilégier lors d'une promenade à vélo en ville?

- a. Sur la route
- b. Sur la piste cyclable



SAV  IR R  OULER

à vélo



CONSIGNE



Aujourd'hui, nous allons te poser quelques questions sur le « Savoir Rouler à Vélo ».

20 questions te seront posées sur différents thèmes: sécurité routière, la mécanique, la sécurité et des mises en situation. Coche la ou les bonne(s) réponse(s).

Ce test dure environ 25 minutes.

A la fin, l'adulte récupèrera les feuilles, les mélangera et les distribuera au hasard aux élèves.

C'est l'un de tes camarades qui corrigera ta feuille.



TU ES PRÊT ?



SAV  IR  RULER

à vélo



Question n°1



A vélo, peux-tu rouler sur le trottoir ?

a. Oui

b. Non



Question n°2



Quels équipements dois-tu obligatoirement porter pour rouler la nuit ?

- a. Un gilet jaune
- b. Un casque
- c. Une lampe
- d. Des gants



Question n°3



Comment dit-on aux autres qu'on souhaite changer de direction ?

- a. En tendant le bras
- b. En mettant des clignotants
- c. En criant



Question n°4



Que signifie ce panneau ?

- a. Stop
- b. Sens interdit
- c. Danger



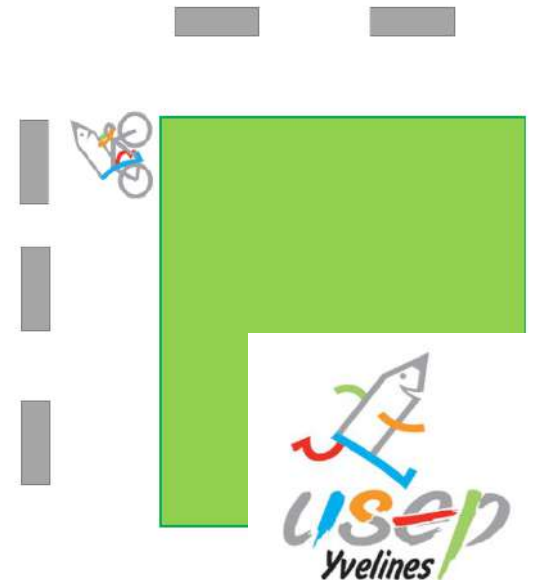
Question n°5



Que fais-tu dans cette situation ?



- a. Tu tournes à droite
- b. Tu tournes à gauche



Question n°6



Quel est le nom de cette pièce ?

- a. Le guidon
- b. La selle
- c. La fourche



Question n°7



**Quelle est la forme d'un panneau
« danger » ?**

A



B



C



Question n°8



Où se trouve le « catadioptre » ?



Question n°9



Relie chaque photo au descriptif



1

Je forme un Y sous mon oreille avec la jugulaire.

2

Je bouge la tête (droite-gauche / avant-arrière).

3

Je règle la mollette.

4

Je règle et attache la bride (je peux passer 2 doigts).

5

Je positionne mon casque.



Question n°10



Le feu est orange.

Que fais-tu dans cette situation ?

- a. Tu passes
- b. Tu t'arrêtes

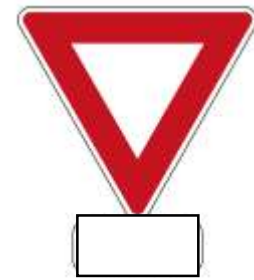


Question n°11



Que signifie ce panneau ?

- a. Priorité à droite
- b. Cédez le passage aux autres



Question n°12



Quel est le nom de cette pièce ?

- a. Rayon
- b. Chaîne
- c. Pédale



Question n°13



Quels sont les éléments indispensables à ta sécurité ?

- a. La selle
- b. La sonnette
- c. Les pédales
- d. Les freins
- e. Catadioptre
- f. Le guidon
- g. Le cadre
- h. Le casque
- i. Eclairage



Question n°14



Que signifie ce panneau ?

- a. Attention, passage de vélo
- b. Piste cyclable interdite
- c. Piste cyclable obligatoire



Question n°15



Quelle route dois-tu privilégier lors d'une promenade à vélo en ville?

- a. La route
- b. La piste cyclable



Question n°16



Quelle est la distance de sécurité entre deux vélos ?

- a. 1m
- b. 2m
- c. 3m



Question n°17



Que signifie ce panneau ?

- a. Faire demi-tour
- b. Attention, rond-point



Question n°18



Avant une randonnée à vélo, l'enseignant attribue une place à chaque élève. Durant la randonnée, peux-tu changer de place quand tu le souhaites ?

- a. Oui
- b. Non



Question n°19



Comment savoir si la selle est à la bonne hauteur ? Quand je m'assois sur la selle, je dois...

- a. Avoir le pied à plat sur le sol
- b. Être sur la pointe des pieds



Question n°20



Quels sont les éléments à vérifier avant d'utiliser un vélo ?

- a. Les freins
- b. Etat du garde-boue
- c. Pression des pneus
- d. Réglage du compteur
- e. Serrage et réglage de la selle
- f. Propreté du vélo
- g. Serrage des roues



CONSIGNE



Le test est terminé.

Le maître ou la maîtresse t'a donné la feuille de l'un de tes camarades.

Corrige sa copie avec un stylo **vert**



CORRECTION



SAV **IR** **R** **ULER**

à vélo

Question n°1



A vélo, peux-tu rouler sur le trottoir ?

a. Oui

b. Non, à partir de 8 ans tu dois rouler sur la route s'il n'y a pas de piste cyclable



Question n°2



Quels équipements dois-tu obligatoirement porter pour rouler la nuit ?

- a. Un gilet jaune
- b. Un casque
- c. Une lampe
- d. Des gants



Question n°3



Comment dit-on aux autres qu'on souhaite changer de direction ?

- a. En tendant le bras
- b. En mettant des clignotants
- c. En criant



Question n°4



Que signifie ce panneau ?


- a. Stop
- b. Sens interdit
- c. Danger



Question n°5



Que fais-tu dans cette situation ?

a. Tu tournes à droite, car si tu tournes à gauche, tu prendras un sens interdit 

b. Tu tournes à gauche



Question n°6



Quel est le nom de cette pièce ?

- a. Le guidon
- b. La selle
- c. La fourche



Question n°7



Quelle est la forme d'un panneau « danger » ?

A



B



C



Exemples de
panneaux danger:



Question n°8



Où se trouve le « catadioptre » ?



Question n°9



Relie chaque photo au descriptif



A

1

Je forme un Y sous mon oreille avec la jugulaire.



B

3

Je règle la mollette.



C

4

Je règle et attache la bride (je peux passer 2 doigts).



D

2

Je bouge la tête (droite-gauche / avant-arrière).



E

5

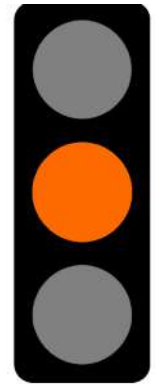
Je positionne mon casque.

Question n°10



Le feu est orange.

Que fais-tu dans cette situation ?



a. Tu passes

b. Tu t'arrêtes. Tu commences par ralentir car, le feu va bientôt passer au rouge.



Question n°11



Que signifie ce panneau ?

- a. Priorité à droite
- b. Cédez le passage aux autres



Question n°12



Quel est le nom de cette pièce ?

- a. Rayon
- b. Chaîne
- c. Pédale



Question n°13



Quels sont les éléments indispensables à ta sécurité ?

a. La selle

b. La sonnette

c. Les pédales

d. Les freins

e. Catadioptr

f. Le guidon

g. Le cadre

h. Le casque

i. Eclairage



Question n°14



Que signifie ce panneau ?

- a. Attention, passage de vélo
- b. Piste cyclable interdite
- c. Piste cyclable obligatoire



Question n°15



Quelle route dois-tu privilégier lors d'une promenade à vélo en ville?

- a. La route
- b. La piste cyclable



Question n°16



Quelle est la distance de sécurité entre deux vélos ?

a. 1m

b. 2m

c. 3m



Question n°17



Que signifie ce panneau ?

- a. Faire demi-tour
- b. Attention, rond-point



Question n°18



Avant une randonnée à vélo, l'enseignant attribue une place à chaque élève. Durant la randonnée, peux-tu changer de place quand tu le souhaites ?

- a. Oui
- b. Non, tu dois rester à ta place par mesure de sécurité. C'est uniquement l'adulte qui peut te donner l'autorisation.



Question n°19



Comment savoir si la selle est à la bonne hauteur ? Quand je m'assois sur la selle, je dois...

- a. Avoir le pied à plat sur le sol
- b. Être sur la pointe des pieds



Question n°20



Quels sont les éléments à vérifier avant d'utiliser un vélo ?

- a. Les freins
- b. Etat du garde-boue
- c. Pression des pneus
- d. Réglage du compteur
- e. Serrage et réglage de la selle
- f. Propreté du vélo
- g. Serrage des roues

